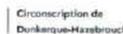


# Contrat de ville

2024 - 2030

 **Hazebrouck**



## EDITO



Trouver le chemin collectif à emprunter pour parvenir à l'élaboration du contrat de ville d'Hazebrouck, c'est le défi relevé sur notre territoire pour co-construire un projet partagé visant à lutter contre toutes formes de discriminations souvent subies par les habitants des quartiers concernés par la politique de la ville.

Cet outil qui vise également à réduire les inégalités entre les territoires au travers de la cohésion sociale, du développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'amélioration du cadre de vie a été élaboré dans un premier temps avec les habitants au cours d'ateliers où ils ont pu exprimer leurs difficultés et leurs attentes, puis la collectivité et les partenaires institutionnels et sociaux ont pu proposer des actions concrètes, en s'appuyant sur notre projet de territoire qui porte une vision globale des enjeux et permet la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques.

C'est donc ce travail de concertation qui a défini le cadre d'intervention commun afin d'atteindre les objectifs fixés.

Le portage effectif sera assuré en copilotage par l'Etat et Cœur de Flandre agglo, dans le respect des prérogatives communales et dans un esprit de solidarité fonctionnelle et financière, avec une mise en œuvre opérationnelle transversale de tous les engagements des signataires et partenaires.

Il convient à présent de déployer toute la dynamique nécessaire autour de ce contrat de ville pour les six prochaines années.

Sachant compter sur la mobilisation de chacun,

Valentin Belleval,

Président de Cœur de Flandre agglo

# SOMMAIRE

## Partie 1 : Le contexte et les enjeux du contrat ville

### Partie 2 : Présentation du territoire

1. Présentation de Cœur de Flandre agglo
2. Présentation de la commune de Hazebrouck
3. Présentation du quartier prioritaire Pasteur-Foch

### Partie 3 : Définir les grands enjeux pour préparer ensemble l'avenir du quartier

1. Une démarche et une méthodologie d'intelligence collective à conduire pour produire des résultats adaptés aux besoins et aux ressources du territoire
2. Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants en définissant les grandes priorités du quartier
3. Des financements priorités et pluriannuels

### Partie 4 : Piloter et évaluer pour mieux s'orienter, se réorienter et entreprendre

1. Organisation de la gouvernance
2. Evaluation du contrat ville

### Partie 5 : Annexes



# Partie 1: Le contexte et les enjeux du contrat ville

# LE CONTEXTE ET LES ENJEUX DU CONTRAT VILLE

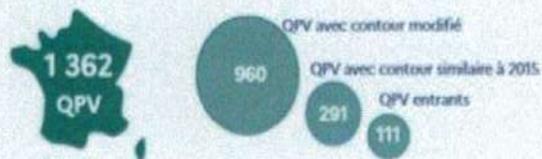
Contexte	Enjeux
<p>La politique de la ville est née il y a plus de 40 ans pour répondre à une crise économique sans précédent.</p> <p>Elle est née de la désindustrialisation, de la perte des emplois et de la crise des ensembles urbains qui avaient été conçus pour accueillir ces habitants</p> <p>Or, Aujourd'hui, la France se réindustrialise et la cible du plein emploi est atteignable car elle offre de nouvelles opportunités aux habitants de ces quartiers.</p> <p>L'objectif de la politique de la ville est désormais de s'assurer, avec l'ensemble des acteurs locaux, que ces nouvelles opportunités peuvent être saisies par les habitants des quartiers</p>	<p>La Réussite d'une politique de la ville adaptée aux réalités locales repose sur la <b>participation active des habitants des quartiers</b> prioritaires. Leurs contributions sont indispensables pour déployer des projets adaptés aux réalités de territoire.</p> <p>Parallèlement, un effort de <b>simplification</b> est recherché dans la mise en œuvre des dispositifs avec pour objectif de réduire les procédures administratives inutiles.</p> <p><b>L'intégration des quartiers dans les politiques de droit commun</b> demeure également une priorité, garantissant l'égalité d'accès aux droits et services pour tous.</p> <p>Enfin, <b>mobiliser l'investissement privé</b> dans ces quartiers est un axe essentiel pour leur revitalisation économique et la création d'opportunité d'emploi</p>

# LES QUARTIERS PRIORITAIRES EN FRANCE

## CHIFFRES CLÉS

La nouvelle géographie prioritaire comportera en métropole 1362 QPV, au lieu de 1298 dans la géographie prioritaire initiale. Tous les départements seront désormais concernés avec la création d'un QPV à Mende (Lozère).

Pour comprendre les évolutions, quelques chiffres clés :



## Nouvelle géographie prioritaire 2024

- Département ayant une commune avec au moins un nouveau quartier
- Commune avec au moins un quartier entrant dans la géographie prioritaire
- Commune entrante dans la géographie prioritaire



## Nouvelle géographie prioritaire 2024

- Commune ayant au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville



## Partie 2: Présentation du territoire

# 1- PRESENTATION DE CŒUR DE FLANDRE AGGLO

- La Communauté de Communes de Flandre Intérieure est née le 1er janvier 2014 de la fusion de six intercommunalités (Communauté de Communes de l'Houtland, de la Voie Romaine, du Pays des Géants, du Pays de Cassel, des Monts de Flandre, de la Plaine de la Lys et des communes isolées d'Hazebrouck, Blaringhem et Wallon Cappel).
- Forte de 50 communes et de plus de 100 000 habitants, elle se trouve au carrefour des agglomérations Dunkerquoise, Audomaroise, Lilloise et de la Belgique.
- **A compter du 1er janvier 2024, la Communauté de communes de Flandre intérieure laisse la place à Cœur de Flandre agglo et incarnera une nouvelle dynamique** pour le territoire.
- **Cœur de Flandre agglo portera fièrement les grands projets de demain pour toujours plus d'ambition, plus de transition écologique, plus de services aux habitants et plus de rayonnement.**
- Cœur de Flandre agglo sera donc d'autant plus présente grâce aux actions déjà portées jusqu'alors : urbanisme, entretien de la voirie, petite enfance, jeunesse, restauration à domicile, développement économique, mobilité, transition écologique, actions culturelles, promotion du territoire ou encore accueil de grands événements. **Les compétences nouvelles seront celles de l'eau, assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines ainsi que celles liées à la politique de la ville.**



# 1- PRESENTATION DE CŒUR DE FLANDRE AGGLO

- Organisée autour des 2 pôles « urbains » d'Hazebrouck d'une part, de Bailleul et Nieppe d'autre part, la Communauté d'agglomération est un territoire à dominante rurale marqué par une périurbanisation croissante.
- Cœur de Flandre agglomération présente des paysages contrastés aux identités fortes : à l'Est, la Plaine de la Lys, traversée par de nombreuses becques, à l'Ouest, les Monts des Flandres marqués par un relief plus vallonné. Hazebrouck est la ville principale du territoire et compte 21 844 habitants en 2012. La majeure partie du territoire est composée de villages ruraux, présentant un habitat relativement dispersé.

## Focus sur la région Hauts de France

**Population HDF : 5 997 734**

**Dont Nord : 2 607 700**  
*habitants*

**Densité de la région HDF :**  
**188,6** habs/km<sup>2</sup>

**Superficie région HDF :** 31  
806,1km<sup>2</sup>

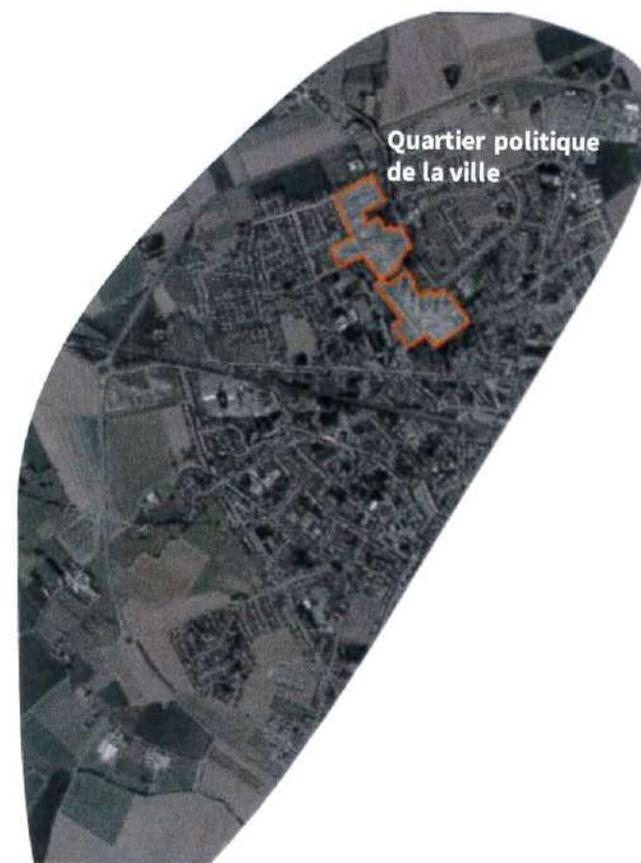
**Préfecture du Nord :** Lille



Source: Insee

## 2- PRESENTATION DE LA COMMUNE DE HAZEBROUCK

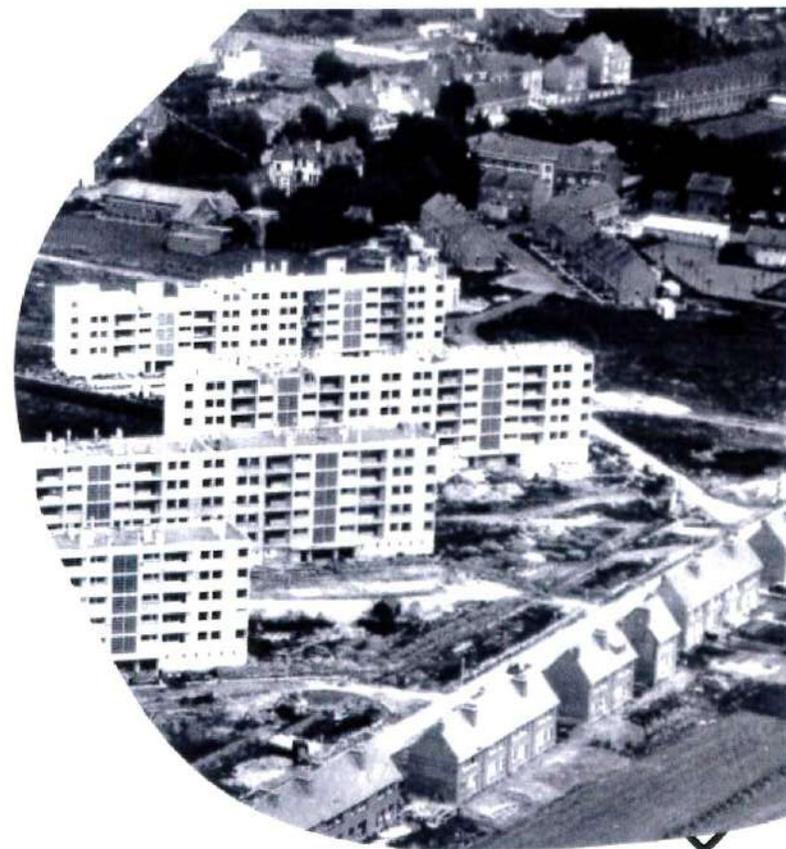
- Hazebrouck est une ville moyenne située dans l'Houtland, le pays au bois, et appartient au bassin versant de la Lys. D'une superficie de 26,2 km<sup>2</sup> (dont 13km<sup>2</sup> urbanisés), la commune d'Hazebrouck compte plus de 21 464 habitants (INSEE 2020).
- Située à proximité de grandes aires urbaines, à 40Km de Dunkerque, 43Km de Lille, 56Km d'Arras, 62Km de Calais, Hazebrouck est reliée à l'autoroute Lille-Dunkerque par le RD 642 (ancienne RN42, qui se poursuit vers Saint-Omer et Boulogne-sur-Mer en contournant désormais la ville).
- A proximité de la Belgique (16Km environ), qui lui confère une position transfrontalière stratégique. La commune d'Hazebrouck bénéficie d'un réseau ferré qui lui offre un véritable atout dans la mesure où la gare est un nœud ferroviaire. 6ème gare régionale, cette infrastructure ferroviaire permet les dessertes des agglomérations arrageoise, lilloise et du littoral. En tant que gare TGV, elle dessert également quotidiennement l'agglomération parisienne.



## 2- PRESENTATION DE LA COMMUNE DE HAZEBROUCK

### Histoire de la ville

- Littéralement Hazebrouck signifie: le marais (brouck) aux lièvres (Haze). Elle tire son origine des moines ayant défriché et asséché une forêt marécageuse au début de la chrétienté.
- Ces travaux ont permis de structurer la culture et l'élevage (la première mention écrite, « Hasbruc» date de 1122 sous Charles le Bon). Vers le milieu du 16ème siècle, Philippe II d'Espagne fit connaître à la ville un essor économique en perçant un canal qui favorisa l'expansion de l'industrie textile locale.
- 300 ans plus tard, le chemin de fer confortera l'importance de la ville et en fera une cible importante au cours des deux dernières guerres mondiales. Vers la fin du XXe siècle, le canal fut comblé et seules les toponymies des rues ou des bâtiments rappellent l'activité fluviale de la ville.
- Aujourd'hui, la ville conserve une vocation agricole consacrée chaque année par son importante foire (FIBA, Fédération International de la Bière et de l'Agriculture) tout en développant son secteur tertiaire et industriel



## 2- PRESENTATION DE LA COMMUNE D'HAZEBROUCK

### Les principaux équipements structurants de la commune

(hors zones de développement économique et de l'artisanat)

Equipements administratifs et publics	Equipements scolaires et éducatifs	Equipements culturels et sportifs	Equipements sanitaires
Hôtel de Ville	2 écoles maternelles	3 églises	APEI les papillons blancs
Centre des Finances Publiques	1 école élémentaire	5 complexes sportifs	Centre Hospitalier
Palais de Justice	4 groupes scolaires primaire	6 salles des sports	Centre médico-psychologique
France Travail	2 collèges publics	1 squate park	Hôpital de jour
Centre directionnel	1 collège privé	2 musées	EHPAD
La Poste	2 lycées publics	3 jardins familiaux et 1 jardin partagé	SDISN
Gendarmerie/Commissariat Police	4 lycées privés	2 centres sociaux et 2 centres d'animations	CSAPA
Déchetterie	3 écoles Primaires privées ( St Jules, St Anne, Abbé Iemire)	1 médiathèque	3 résidences seniors
Gare SNCF	1 pôle musique	1 bowling + hôtel	1 maison de famille
Maison Nord Solidarité	1 école des Arts	1 office du tourisme	Le CLIC Flandres Lys-relais autonomie
CCI / CMA / Chambre d'Agriculture	1 Centre d'information et d'orientation	1 piscine	
Bus bleu France service	2 Centres d'Animation (CA2J / CARC)	1 théâtre	
CCAS	2 centres sociaux (CSE / CANM)	1 jardin public	
3 cimetières	AFPA	1 cinéma	
Coeur de Flandre Agglo			
1 épicerie sociale et solidaire			

Plus de 200 associations sur le territoire dont 46 sportives



### 3- PRESENTATION DU QUARTIER PRIORITAIRE PASTEUR-FOCH



### 3- PRESENTATION DU QUARTIER PRIORITAIRE PASTEUR-FOCH



### 3- PRESENTATION DU QUARTIER PRIORITAIRE PASTEUR-FOCH



Rue Pasteur

Au-delà des résidences...

... quelques logements  
semi individuels



Allée Georges Brassens



Rue de la barrière rouge



Rue Camille Guérin



Rue Verlyck

### 3- PRESENTATION DU QUARTIER PRIORITAIRE PASTEUR-FOCH



Place Samsoen et ses commerces



COEUR DE  
FLANDRE  
AGGLO

Les services et commerces de proximités



Centre d'animations du nouveau monde



Ecole Maternelle Pasteur



Ecole élémentaire Amand Moriss Barrière Rouge



# 3- PRESENTATION DU QUARTIER PRIORITAIRE PASTEUR-FOCH

**Environ 1200 habitants** vivent au sein du quartier prioritaire des résidences Pasteur et Foch. Avec un revenu médian annuel par habitant estimé à 8 500€, le niveau de ressources de la population est donc parmi les plus bas à l'échelle régionale.

Plus de 75% des habitants sont locataires de leur logement, soit 30 points de plus que la moyenne communale, départementale et régionale. Cette difficulté économique est la traduction d'un taux de chômage, et plus particulièrement des jeunes, 1,5 fois plus important que la moyenne communale, soit respectivement 40% et 27%. La faible qualification des habitants (32% n'ont aucun diplôme), la dégradation du cadre de vie, et les difficultés de mobilité sont autant de facteurs ne facilitant pas l'accès ou le retour à l'emploi.

Le quartier des résidences Pasteur et Foch est marqué par la diversité de ses formes urbaines. Le paysage urbain oscille ainsi entre maisons individuelles mitoyennes et grands ensembles collectifs offrant la perception d'un quartier ouvert sur le reste du territoire. Cependant, si le quartier prioritaire est défini comme un territoire à part entière, les espaces de vie des habitants sont tout autres. Deux critères majeurs permettent de définir ces différents espaces : la forme urbaine et le statut d'occupation. Peu d'échanges existent donc entre locataires et propriétaires, et entre locataires de maisons individuelles et de logements collectifs.

Le quartier prioritaire peut ainsi être découpé en quatre espaces vécus aux enjeux très différents :

- Les grands ensembles des années 1960 occupés par des locataires où se concentrent les principales difficultés sociales et les enjeux importants de rénovation (résidences Pasteur et Foch).
- Les maisons individuelles des années 1960 occupées désormais par des propriétaires majoritairement âgés et dont les logements nécessitent des travaux d'amélioration.
- Les maisons individuelles mitoyennes, dites « Cité Pasteur », construites dans les années 1950 à destination notamment des personnes âgées et dont les logements nécessitent des travaux d'amélioration.



### 3- PRESENTATION DU QUARTIER PRIORITAIRE PASTEUR-FOCH

Les programmes d'habitat à caractère social construit depuis les années 1980 marqués par la présence d'un habitat individuel mitoyen.

Irrigué par un réseau viaire de qualité, le quartier prioritaire ne semble pas aujourd'hui vécu comme un territoire enclavé physiquement. Pour autant, l'histoire de l'organisation et du développement communal ont eu pour conséquence la création de barrières « psychologiques ». En effet, principale gare voyageurs régionale, le faisceau ferré divise la ville en deux territoires distincts. La ville historique au sud, où se concentre l'offre de commerces et de services, et le développement plus récent au nord où se sont notamment construites les résidences collectives des années 1960.

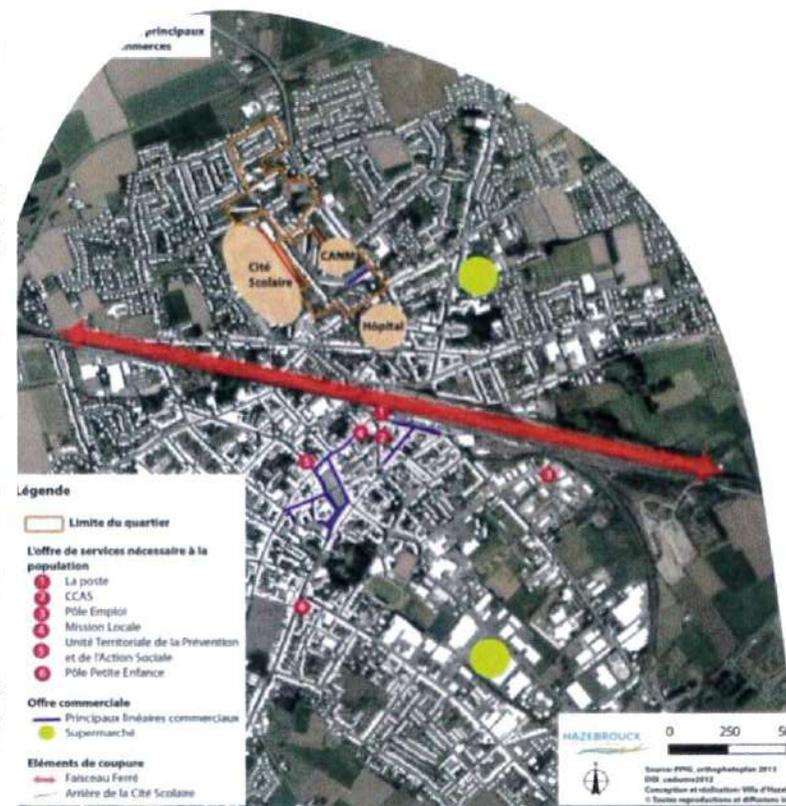
Cette « coupure » physique est vécue comme un frein « psychologique » pour l'accès à l'offre de services nécessaires à l'accompagnement des familles et des habitants de ce quartier.

Certains services sont néanmoins présents à proximité du quartier, comme la Cité Scolaire regroupant collège, lycée général et professionnel.

Cependant, ces infrastructures tournent le dos au quartier ne facilitant pas l'intégration de ce pôle d'éducation au sein du territoire prioritaire et créant de nombreuses tensions entre les habitants du quartier et les élèves.

Enfin, quelques commerces de bouche sont également présents sur le territoire attirant une population majoritairement extérieure au quartier. En effet, le faible niveau de ressources des habitants oriente davantage les ménages vers la grande distribution ou les discounts présents en périphérie de la ville.

Territoire ouvert, de nombreux espaces verts présents sur le quartier prioritaire ou à proximité mériteraient d'être revalorisés, soit environ 6000 m<sup>2</sup>. Ces espaces aujourd'hui occupés par une population marginalisée pourrait à terme être réinvestis ; afin d'offrir à l'ensemble des habitants, les services et les équipements souhaités dont le rayonnement permettrait d'ouvrir le quartier à l'ensemble de la population hazebrouckoise.



# 3- PRESENTATION DU QUARTIER PRIORITAIRE PASTEUR-FOCH

## Les chiffres clés

	2017	2021
Femmes sur le QPV	52.8%	54.4%
Hommes sur le QPV	47.2%	45.6%
Moins de 25 ans	40.6%	42.5%
Femmes de moins de 25 ans parmi les femmes	35.7%	40.5%

	2013	2015	2018	2021
Population	1379	1324	1379	1416 donc +37 personnes depuis 2013
Revenu médian		8 500 €	8 222 €	

## Accès aux droits et aux soins

Année	Nombre de personnes			Total	QPV	Hors QPV
	Accès aux droits	Accès aux soins	Autres accompagnements			
2015	20	28	32	80	61	19
2016	26	23	16	65	55	10
2017	39	21	17	77	66	11
2018	28	22	19	69	63	6
<b>TOTAL</b>	113	94	84	<b>291</b>	245	46
<b>Femmes</b>	90	72	60	222		
<b>Hommes</b>	23	22	24	69		

poste de médiatrice santé au CANM depuis 2015 pour répondre aux besoins identifiés à favoriser l'accès de tous les publics aux actions santé + renforcer les actions de promotion de la santé et de la prévention. (page 20 livret d'évaluation mi-parcours)

# 3- PRESENTATION DU QUARTIER PRIORITAIRE PASTEUR-FOCH

Scolarisation au 1 <sup>er</sup> degré		
	2017	2021
<b>Nombre d'élèves</b>	316	303
<b>Dont en école maternelle</b>	65	53
<b>Dont moins de 3 ans</b>	22	14

Niveau de formation						
	2017			2021		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
<b>Inférieur au BEP-CAP</b>	30.1%	25.3%	27.8%	25.3%	20.0%	23.0%
<b>CAP-BEP</b>	41.7%	56.8%	49.0%	32.6%	56.0%	42.9%
<b>BAC</b>	17.5%	10.5%	14.1%	30.5%	14.7%	23.5%
<b>Supérieur au BAC</b>	10.7%	7.4%	9.1%	11.6%	9.3%	10.6%

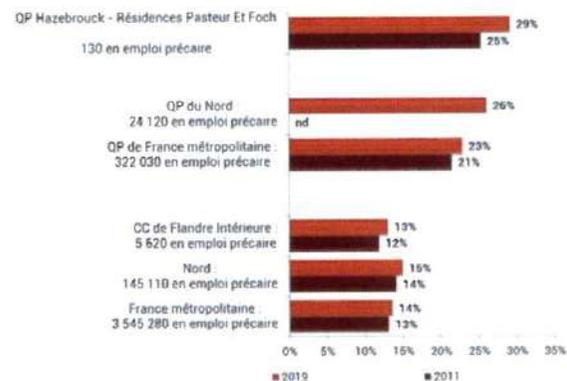
Retard scolaire		
	2017	2021
<b>Taux de retard à l'entrée en 6<sup>ème</sup></b>	20%	27.8%
<b>Pars des 16 à 24 ans non scolarisés</b>	51.4%	36%
<b>Elèves scolarisés en lycée général ou technologique</b>	24% Dont 15% de filles	17% Dont 7% de filles
<b>Elèves scolarisés en lycée professionnel</b>	27% Dont 14% de filles	23% Dont 11% de filles

Scolarisation au second degré		
	2017	2021
<b>Nombre d'élèves scolarisés dans une formation au collège</b>	105	82
<b>Dont filles</b>	54	44
<b>Dont en établissement privé</b>	10	nb
<b>Dont en SEGPA, ULIS, UPE2A, 3<sup>ème</sup> prépa-pro</b>	8	6



# 3- PRESENTATION DU QUARTIER PRIORITAIRE PASTEUR-FOCH

## 3 actifs en emploi sur 10 occupent un emploi précaire (INSEE 2011 et 2019)



*Lecture : En 2019, 29% des 15-64 ans en emploi résidant dans le QP Hazebrouck - Résidences Pasteur Et Foch occupent un emploi précaire. Cette part était de 25% en 2011.*

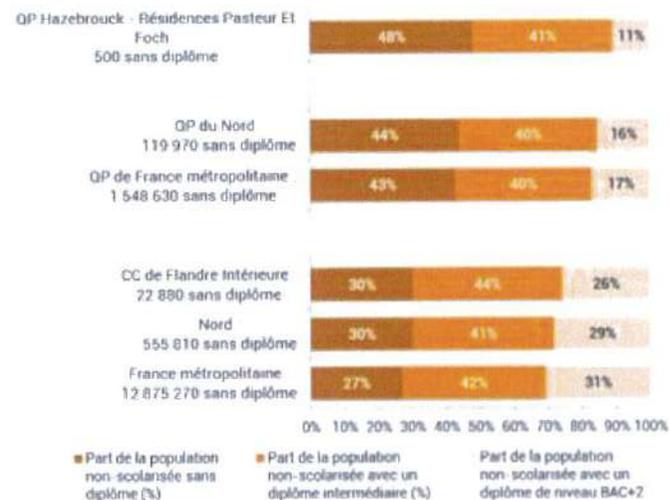
La précarité de l'emploi dans les QP fait écho au profil des habitants mais aussi aux emplois accessibles. Se pose dès lors la question des dispositifs d'aides pertinents pour favoriser un accès à des formes plus stables d'emplois.

### Note méthodologique :

Sont considérés comme contrats précaires, les contrats à durée déterminée, les contrats d'intérim, les emplois aidés, les apprentis et les stagiaires rémunérés.

Cet indicateur doit être interprété en gardant à l'esprit que certaines formes d'emplois précaires (l'apprentissage par exemple) peuvent constituer des moyens, pour certains jeunes d'accéder à une forme d'emploi plus sécurisée.

## Près de la moitié de la population du quartier ne possède aucun diplôme



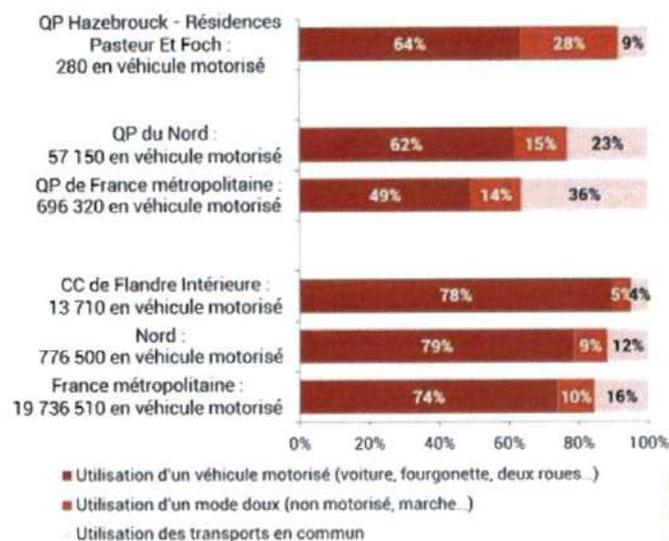
*Lecture : En 2019, 48% de la population non-scolarisée âgée de 15 ans ou plus du QP Hazebrouck - Résidences Pasteur Et Foch n'a pas de diplôme et 11% a au minimum un diplôme de niveau Bac +2*



# 3- PRESENTATION DU QUARTIER PRIORITAIRE PASTEUR-FOCH

Près des deux tiers des actifs occupés se rendent au travail en véhicule motorisé

Source : Insee, estimations démographiques, 2019



La part des personnes possédant un permis de conduire parmi les habitants des QP est plus faible que celle observée hors des quartiers prioritaires (de -22 à -25 points selon la taille de l'unité urbaine, Cerema, 2018).

La moindre motorisation des ménages dans les QP peut constituer une contrainte supplémentaire pour s'insérer dans le marché du travail, en renforçant la dépendance aux emplois accessibles à proximité du quartier ou en accroissant le temps de trajet en transports en commun pour se rendre sur son lieu de travail.

**Lecture :** En 2019, 64% des actifs ayant un emploi et résidant dans le QP Hazebrouck - Résidences Pasteur Et Foch utilisent leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail.

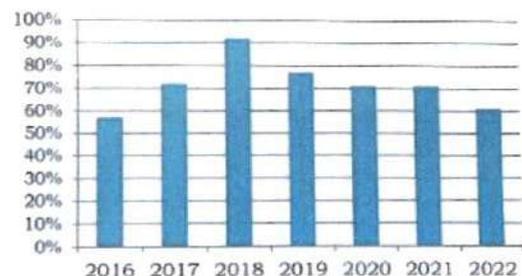
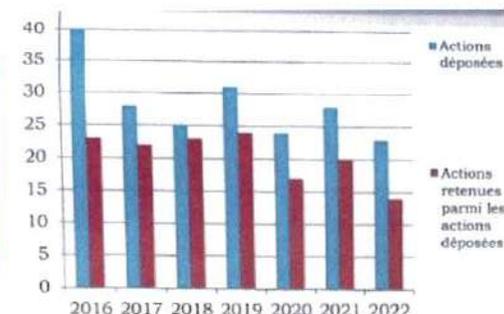


# 3- PRESENTATION DU QUARTIER PRIORITAIRE PASTEUR-FOCH

Au début du contrat ville, les actions déposées dans le cadre de l'appel à projet étaient beaucoup plus nombreuses (40 actions en 2016 contre 23 en 2022).

Les porteurs de projets montrent toujours un investissement pour les projets surtout en faveur du lien social. Cependant certains axes ne sont plus ou peu représentés comme la santé et le développement économique.

Un travail de lobbying à l'échelle intercommunale serait intéressant à développer afin de répondre aux enjeux prioritaires de la collectivité et de l'Etat pour le quartier.



La part des actions retenues parmi les actions déposées est fluctuante d'année en années mais a toujours été supérieure à la moitié (57% ou plus).

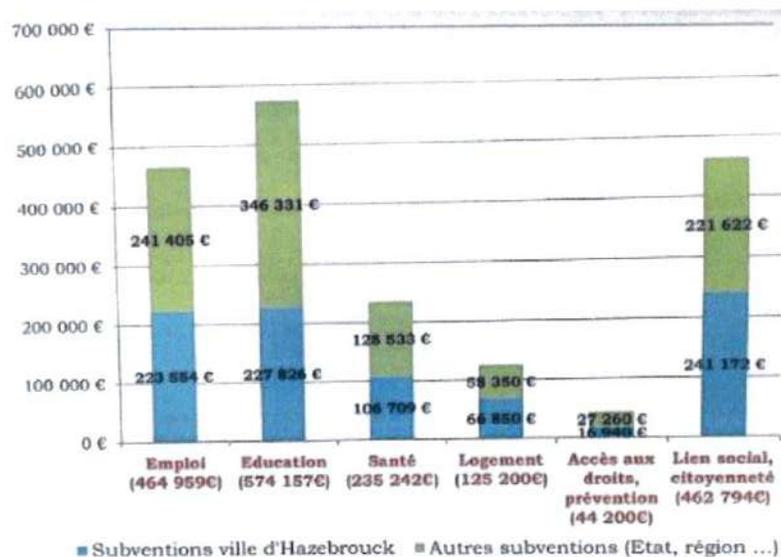
L'année 2018 a été marquée par un taux « d'accord des projets » considérables (72% des projets présentés ont été retenus).

La part des nouvelles actions étaient très importante au début du contrat ville, celle-ci a très largement baissé jusqu'en 2019 où elle progressera régulièrement ensuite montrant que les porteurs de projet n'hésitent pas à être force de proposition.



# 3- PRESENTATION DU QUARTIER PRIORITAIRE PASTEUR-FOCH

## Etat des lieux des subventions PDV entre 2015 et 2022



Sur toute la durée du contrat ville, les **3 piliers** les plus financés, et donc les plus prioritaires, ont été :

- **L'éducation** : avec 574 157 €
- **L'emploi et le développement** : avec 464 959 €
- **Le lien social et la citoyenneté** : avec 462 794 €

Viennent ensuite :

- **La santé** : avec 235 242 €
- **Le logement** : avec 125 200 €
- **L'accès aux droits et à la prévention** : avec 44 200 €



# **Partie 3: Définir les grands enjeux pour préparer ensemble l'avenir du quartier**



**Une méthodologie employée  
autour de :**

- L'intelligence collective
- L'impact collectif

**Pour produire des résultats adaptés aux besoins et aux  
ressources du territoire**

# 1- UNE DEMARCHE ET UNE METHODOLOGIE D'INTELLIGENCE COLLECTIVE

Durant toutes les périodes de concertation des citoyens et des acteurs, nous avons choisi d'employer une démarche d'intelligence collective qui consiste à utiliser une méthode collaborative et participative de conduite de projet pour augmenter la force du collectif.

Cette animation a ainsi permis à un groupe d'individus d'utiliser au mieux ses capacités, sa réflexion et la diversité des aptitudes de chacun pour parvenir à un but commun « quartier 2030 »

Grâce à cette méthode, nous avons pu trouver des solutions créatives et innovantes aux défis les plus difficiles.

## Les principales clés de la démarche :

- la communication
- l'écoute attentive



## Les 5C de l'intelligence collective



# 1- UNE DEMARCHE ET UNE METHODOLOGIE D'INTELLIGENCE COLLECTIVE

## L'impact collectif c'est:

- Un projet mobilisateur qui entraîne des changements à forte incidence
- De la coopération sur le territoire visant à résoudre des enjeux complexes
- Permettre aux organisations et aux acteurs de divers secteurs d'innover ensemble pour trouver des solutions
- De la recherche de divers points de vue via un engagement inclusif permettant à tous citoyens, quel que ce soit son statut social ou ses contraintes personnelles (acculturation, non-maîtrise de la langue française, handicap,...), de s'impliquer dans la vie du quartier.
- Générer des changements de politiques au profit de pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion
- Un fort impact pour les habitants

*On porte l'ambition de faire œuvre commune en regardant ensemble dans la même direction*

*Vision collective de changement*

*Mobilisation de ressources*

*Nécessité de coopérer sur le territoire*

**Projet pilote  
territoire impact  
collectif**

*Aucune organisation isolée ne peut parvenir à générer à elle seule des changements sociaux de grande ampleur*

# 1- UNE DEMARCHE ET UNE METHODOLOGIE D'INTELLIGENCE COLLECTIVE

## 4 formes de consultations citoyennes:

L'enquête par questionnaire



COEUR DE  
FLANDRE  
AGGLO

Le barbecue participatif



La fenêtre de Johari



Les tables citoyennes



# 1- UNE DEMARCHE ET UNE METHODOLOGIE D'INTELLIGENCE COLLECTIVE

## L'objectif des enquêtes flash par questionnaire:

- Interroger la population à des endroits stratégiques du quartier ( sortie d'écoles, centre social, sortie des commerces...) afin de récolter, en masse, les attentes d'habitants et les actions à projeter au sein du quartier pour les 7 années à venir
- Permettre, grâce à la rapidité de la démarche, de recueillir la parole des habitants qui ne souhaitaient pas s'investir autour des tables citoyennes

**112 avis récoltés dans le cadre de l'enquête**

**CŒUR DE  
FLANDRE  
AGGLO**

Connaissez-vous le conseil citoyen ? \*

- oui  
 Non

Aimeriez-vous en faire partie ? \*

- oui  
 Non

Commentaire : numéro de téléphone et Nom/prénom \*

Votre réponse

Que vous manque-t-il sur le quartier ? (banque, médecins, etc.) \*

Sentiment d'insécurité véhiculé par : \*

- Tapage nocturne (musique, télévision, etc.)  
 Incivilité (dégradations de mobiliers urbains, vols)  
 Trafic de produits illicites  
 Violence  
 Nuisances sonores  
 Aucune réponse  
 Autre :

Savez-vous ce qu'il se passe dans votre quartier ? \*

- Oui  
 Non

Par quel biais avez-vous eu l'information ? \*

- Bouche à oreille  
 Facebook  
 Centre social  
 Site de la ville  
 Dans les écoles  
 Conseil citoyen  
 Autre :

Prochainement (le 27 juin de 12h30 à 16h) s'organisent des rencontres (barbecue \* participatif et tables citoyennes) pour échanger sur l'avenir de votre quartier, pensez-vous y venir ? Un barbecue est offert pour toute participation

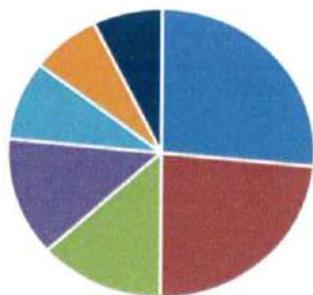
- Oui  
 Non

Comment évaluez-vous votre niveau de sécurité dans le quartier sur une échelle de 1 à 10 ? \*



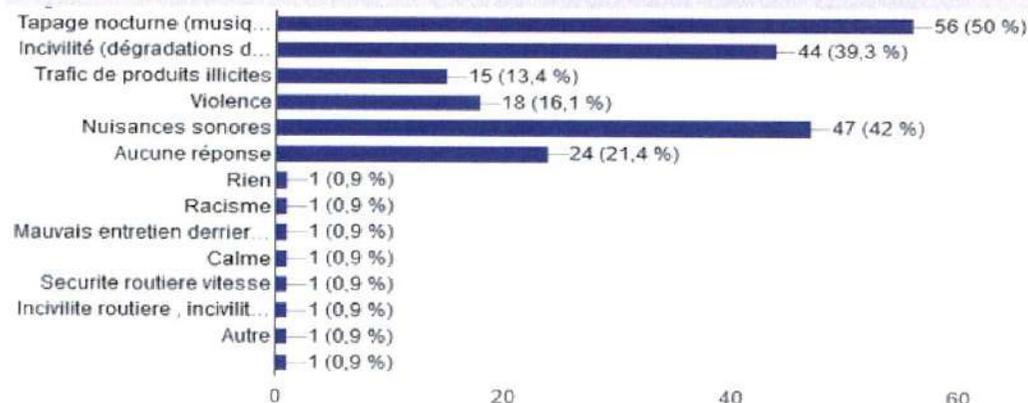
# 1- UNE DEMARCHE ET UNE METHODOLOGIE D'INTELLIGENCE COLLECTIVE

Les principaux enjeux et manquements du quartier



- Plus d'activité sur le quartier
- Commerces ( banque, coiffeur, épicerie)
- Médecin, pédiatre
- Entretien des espaces verts
- Activité et jeux extérieurs pour enfants et ados
- Aménagement urbain
- Bus et transport en commun

Sentiment d'insécurité véhiculé par :  
112 réponses



## Analyse des 112 réponses:

- 57% des interrogés sont informés de l'activité du quartier
- 70% des personnes informés le sont grâce au « bouche à oreille »
- 80% des interrogés ne connaissent pas l'existence du conseil citoyen
- 23% aimerait y participer



# 1- UNE DEMARCHE ET UNE METHODOLOGIE D'INTELLIGENCE COLLECTIVE

## L'objectif du barbecue participatif:

- Organiser un repas permettant de renforcer la cohésion de groupe et de rencontrer les nouveaux habitants
- Inciter une majorité à participer aux tables citoyennes en vue de garantir une participation effective et élargie des habitants
- Ecoute active de la population lors d'un moment convivial, recueil informel des informations

➔ Une centaine de participants



# 1- UNE DEMARCHE ET UNE METHODOLOGIE D'INTELLIGENCE COLLECTIVE



**OBJECTIF : QUARTIER 2030  
INVITATION AUX TABLES  
CITOYENNES**

**Mardi 27 juin  
de 12h30 à 16h**

**REGARDONS ENSEMBLE DANS LA  
MÊME DIRECTION !**

**SOYEZ ACTEUR DE  
VOTRE QUARTIER  
POUR DEMAIN !**

**AIDEZ NOUS À  
ÉCRIRE LE  
NOUVEAU  
CONTRAT VILLE !**

*L'union fait la force.*

PLUS D'INFORMATIONS...  
04 21 94 29 19  
PDDVILLE-HAZEBROUCK.FR




## Affiches du barbecue participatif



**Un barbecue offert  
pour toute  
participation aux  
tables citoyennes !**

**12h30 : Barbecue  
participatif**

**13h30-16h : Tables  
citoyennes**

Qu'est ce que je ne  
connais pas de mon  
quartier ?

Qu'est ce que nous  
connaissons de  
notre quartier ?

Rejoignez nous devant les  
containers Pastoch'

Qu'est ce que je suis  
le seul à connaître  
de mon quartier ?

Qu'est ce que nous ne  
connaissons pas de  
notre quartier ?

- 1 Mobilité et transition écologique
- 2 Plein emploi
- 3 Sécurité
- 4 Éducation et lutte contre les discriminations
- 5 Conseil citoyen



# 1- UNE DEMARCHE ET UNE METHODOLOGIE D'INTELLIGENCE COLLECTIVE

## L'objectif de la table de Johari

- Permettre de mieux connaître le quartier afin de gagner en cohérence.
- Apporter une meilleure compréhension et des solutions plus efficaces
- Proposer un outil de communication qui a pour but d'aider à mieux connaître le quartier, mais aussi à comprendre l'image qu'il renvoie aux autres (habitants, partenaires, personnes extérieures...)

- ➔ Faibles connaissances du quartier par une majorité des habitants
- ➔ Peu de concordance entre les perceptions des habitants et partenaires
- ➔ Manque de cohérence entre les besoins des habitants et actions mises en place
- ➔ Manque de communication

Représentation de la fenêtre de Johari

zone publique connu de moi et des autres	zone aveugle connu seulement des autres
zone cachée connu seulement de moi	zone inconnue inconnu de moi et des autres

### Questions:

1. Une chose connue du quartier d'intervention par les partenaires et moi ?  
(visible à tous et toutes)
2. Une chose que je sais du quartier d'intervention mais que les partenaires ne savent pas ?  
(connue de moi seulement)
3. Qu'est-ce que les partenaires pensent du quartier d'intervention ?  
(perception qu'ils ont du quartier)
4. Qu'est-ce que moi et les partenaires ne connaissons pas du quartier d'intervention ?  
(inconnue de tous et toutes)



# 1- UNE DEMARCHE ET UNE METHODOLOGIE D'INTELLIGENCE COLLECTIVE

## Conclusion de la fenêtre de Johari

### Discordance de point de vue entre partenaires et habitants:

- Les habitants abordent des propositions plus concrètes sur le fonctionnement du quartier, du CANM et des aides sociales = vision plus centrée du quartier au sens strict,
- Les partenaires prennent plus de recul et abordent les actions mises en place par les structures ou services communaux au sein de la ville et pas exclusivement sur le quartier = vision du quartier au sens large.

### Partage de point de vue entre Habitants et partenaires :

- Les commerces de proximité semblent insuffisants et / ou inaccessibles pour la population
- Le frein à la mobilité: limitation des déplacements à l'extérieur du quartier et de la ville surtout si non véhiculés
- Un manque de communication et / ou de diversité des services existants et activités proposées.

### Constats des habitants:

- Perception d'un sentiment d'insécurité: souhait d' une atmosphère plus calme et paisible, d'un quartier plus surveillé garantissant la sécurité des enfants.
- Souhait d'une meilleure cohésion entre les résidences et entre voisinage = besoin d'encore plus de moments, d'espaces et équipements de convivialité.

### Constats des partenaires:

- Manque de connaissance des besoins des habitants (difficultés d'accès au soin, difficultés scolaires des enfants...) = besoin de diagnostic actualisé
- Questionnement sur la prise en charge des nouveaux habitants et l'engagement citoyen du quartier



# 1- UNE DEMARCHE ET UNE METHODOLOGIE D'INTELLIGENCE COLLECTIVE

## L'objectif des tables citoyennes:

- Réunir et mobiliser les habitants autour des enjeux d'amélioration des conditions de vie dans le quartier
- Recenser les préoccupations, les manquements des habitants.
- Investir les habitants autour de leurs envies d'agir et propositions de solutions
- Amorcer l'émergence d'un nouveau conseil citoyen

➔ 2 tables citoyennes

➔ 11 Thématiques abordées

➔ 54 Participants



# 1- UNE DEMARCHE ET UNE METHODOLOGIE D'INTELLIGENCE COLLECTIVE

## Objectif de la mobilisation des acteurs du territoire

- A la suite des tables citoyennes et des enquêtes, partager aux partenaires le diagnostic relevant les besoins des habitants
- Travailler en intelligence collective autour des enjeux du futur contrat de ville
- Permettre aux partenaires de se découvrir et développer de nouvelles collaborations
- Mutualiser les connaissances de chacun et échanger les pratiques

➔ 7 groups focus

➔ 10 Thématiques +1 lors du conseil citoyen

➔ 54 Participants



# 1- UNE DEMARCHE ET UNE METHODOLOGIE D'INTELLIGENCE COLLECTIVE

## Retour de la mobilisation des acteurs du territoire: l'accès aux droits

Propositions des habitants pour y remédier	Manquements / dysfonctionnements relevés par les habitants	Mobilisation des partenaires en réponse aux besoins
Développer l'accès au logement décent		
Aide à l'utilisation des bornes connectées	Non maîtrise de l'outil informatique (démarches en ligne)	Développer une maison France Service avec des professionnels formés en continue et des référents stables
Ajouter des permanences de bus France service		Réunir les partenaires pour réajuster les connaissances du territoire
Accompagner dans les démarches administratives	Manque de connaissances des droits et missions des services	Souhait d'un local au sein des résidences qui pourrait accueillir des permanences du CCAS, conseillers numérique, point infos ...
Publier les services d'accès aux droits dans le journal de la ville		
Développer des permanences au centre social	Suppression des permanences CPAM, CAF, MSA...	
Installer une borne d'accès WIFI		
Manque une permanence de banquet des aînés		
	Manque d'action de prévention, suppression de la médiatrice santé	
	Manque de visibilité du CANM	
	Difficulté de contact avec le CCAS	



# 1- UNE DEMARCHE ET UNE METHODOLOGIE D'INTELLIGENCE COLLECTIVE

## Retour de la mobilisation des acteurs du territoire: la santé

Propositions des habitants pour y remédier	Manquements / dysfonctionnements relevés par les habitants	Mobilisation des partenaires en réponse aux besoins
Implanter une maison médicale sur le quartier avec psychologue, orthophoniste	Pénurie de médecin traitant - beaucoup ne prennent plus de nouveau patient	Développer un local associant un poste de téléconsultation, un accès wifi, des sanitaires avec douche, un point retrait pharmacie
	La téléconsultation médicale n'est pas toujours efficace au regard de la demande	
Etoffer l'offre de spécialistes à l'hôpital d'Hazebrouck ( pédiatrie...)	Manque de spécialistes: psychiatrie, pédiatrie (besoin d'aller à Armentières mais difficile d'accès si pas véhiculé)	Développer une coordinatrice conseil local de santé mentale (CLSM) dans le cadre du plan territorial de santé mentale
Remettre en place une médiatrice sante  Développer une association santé: prévention, accompagnement et transport pour les démarches de santé et d'hygiène, livraison de médicaments	L'absence de médiatrice santé (aide dans l'administratif, conduite et accompagnement au rendez-vous ...) se fait sentir sur le quartier	Remettre en place le poste de médiateur santé en charge de développer les actions de prévention
	Complexité d'utiliser doctolib	
	Difficulté d'accès à la pharmacie de garde quand non véhiculé	Créer un réseau de partenaire en lien avec la santé CSAPA, PMI, AFEJI, CPAM, MSA, CAF, CLSM, fédération des centre sociaux...
Délocaliser l'épicerie solidaire dans le quartier permettant d'avoir accès à une meilleure alimentation	Difficulté d'accéder à une alimentation saine	Travail en réseau avec la chargée de coopération convention territoriale globale (CTG) d'Hazebrouck
	L'insalubrité des résidences joue sur la santé des habitants	
Développer une laverie solidaire permettant le lavage et séchage du linge	Donner l'accès aux soins et à l'hygiène aux SDF, aux personnes qui sont privées de droits	
Redévelopper les actions de sensibilisation: octobre rose (balcon rose, collecte de soutien-gorge, gâteau), spectacle de la belle aventure, diabète, prévention des addictions	Trafic de stupéfiants	
Mettre en place une action découverte des sports à destination des adultes (sports collectifs, zumba, step, volley, rugby, football américain)	Manque d'action de prévention	
		Créer un réseau de partenaires: CSAPA, PMI, AFEJI, CPAM, MSA, CAF, CLSM, CPTS, fédération des centres sociaux
		Travail en réseau avec la chargée de coopération CTG d'Hazebrouck

# 1- UNE DEMARCHE ET UNE METHODOLOGIE D'INTELLIGENCE COLLECTIVE

## Retour de la mobilisation des acteurs du territoire: la sécurité

Propositions des habitants pour y remédier	Manquements / dysfonctionnements relevés par les habitants	Mobilisation des partenaires en réponse aux besoins
Renforcer la rue aux écoles en fermant la barrière sur le temps du midi	Circulation trop rapide dans le quartier	Renforcer le CLSPDR et les temps de rencontres en amont (élargir les GPO)  Développer un dispositif de voisins vigilants, identifier des référents pour chaque entrée de résidence  Instaurer des temps de médiation avec la police
Renforcer la signalétique pour plus de sécurité		
Installation d'un feu rouge qui s'adapte à la vitesse des automobilistes		
Renforcer les passages de la police municipale	Présence d'éléments perturbateurs en dehors du quartier	Installer des caméras de vidéo-surveillance
	Dérapage de voitures entre les résidences	
Installer des caméras de vidéo-surveillance	Boîtes aux lettres vandalisées	
Coordonnées à jour du concierge permettant de l'interpeller le plus tôt possible lors de désagrément	Lutter contre la présence importante de rats	
Remettre un médiateur de quartier	Nuisance sonore	Remettre un médiateur de quartier ou agent de proximité
	Nuisance dans les halls d'immeubles	Développer des actions spécifiques en lien avec la sécurité, notion de responsabilité
	Négligence de surveillance des enfants livrés à eux même dans le quartier	
	Conflits de voisinage	Développer des actions en faveur du lien social entre voisins pour éviter les conflits
	Réparer et Sécuriser les aires jeux	
	Adapter les trottoirs aux personnes à mobilité réduite	



# 1- UNE DEMARCHE ET UNE METHODOLOGIE D'INTELLIGENCE COLLECTIVE

## Retour de la mobilisation des acteurs du territoire: le cadre de vie

Propositions des habitants pour y remédier	Manquements / dysfonctionnements relevés par les habitants	Mobilisation des partenaires en réponse aux besoins
Installation d'enclos de propreté canine	Beaucoup de déjections canines dans le peu d'espaces verts existants	
Installer des tapis aux différentes entrées des résidences	Manque de propreté dans les différentes entrées de résidences	
Veiller au nombre suffisant de containers à poubelle, à verres, composteurs Réaménager et sécuriser les locaux poubelles dans les résidences	Beaucoup de déchets sauvages et dépôts par les extérieurs Manque de containers Poubelles recyclables -> poubelles surchargées -> tri non respecté Odeur nauséabonde, asticots, saleté... Présence de nuisibles (rats)	Organiser un passage des encombrants Nommer une personne dédiée à la gestion des composteurs (taux d'encombrement, aération du compost...) Réaliser des actions zéro déchets, compréhension de la facturation REOMI... Mettre en place un tiers lieu éco responsable
	Besoin d'information sur l'avancée des travaux de réhabilitation, travaux de rénovation du CANM, réparation des aires de jeux	Réappropriation du centre social par les habitants avec un lieu libre d'accès Faire en sorte que le centre social s'intègre au nouveau paysage urbain
Installer des abris de bus et du mobilier urbain (bancs, tables, WC public...)	Manque de mobilier et équipement urbain, toilettes publiques	
Mettre les jeunes au travail d'entretien aux abords des résidences Réaménager les pieds des immeubles	Manque d'entretien des espaces verts	Responsabiliser les jeunes en mesure de responsabilisation et/ou les personnes en TIG Redéfinir les tâches d'entretien avec le bailleur (qu'est ce qui est de la responsabilité du bailleur ou de la ville)
Créer une aire sportive, un city, installer des espaces de verdure au pieds des immeubles avec des espaces de pique-nique ...	Manque un jardin collectif accessible à tous Besoin d'un lieu de convivialité en dehors du centre social	Création un ilot de fraîcheur Jardin partagé ouvert à tous avec du mobilier urbain adapté (barbecue, tables de pique-nique, cabanes ...)
Ajouter de la signalétique / fléchage / affichage	Manque d'identification du CANM	



# 1- UNE DEMARCHE ET UNE METHODOLOGIE D'INTELLIGENCE COLLECTIVE

## Retour de la mobilisation des acteurs du territoire: lutte contre les discriminations / Égalité Femmes - Hommes

Propositions des habitants pour y remédier	Manquements / dysfonctionnements relevés par les habitants	Mobilisation des partenaires en réponse aux besoins
	Valeur immobilière moins importante sur le quartier par rapport au reste d'Hazebrouck	
	Exclusion des personnes seules aux activités familles du centre social même en tant que spectatrices	
Développer d'autres activités à destination des hommes en dehors du badminton, tennis de table et belotte (foot, atelier bricolage ...)	Peu d'activités pour les hommes au centre social par rapport au nombre d'activité à destination du public féminin (tricot, couture, danse...)	
Renforcer les actions de sensibilisation aux discriminations	Mauvaise image du quartier et stéréotypes: "alcooliques, délinquants, moins que rien, cas sociaux des blocs ..."	<p>Développer des actions de sensibilisation dès le plus jeune âge (soirée débat, prévention de la radicalisation, action favorisant le vivre ensemble...)</p> <p>Faire sortir les habitants des quartiers et aller vers les habitants de la commune pour casser la stigmatisation et les stéréotypes</p> <p>Réaménager le quartier pour donner envie aux personnes de venir et de s'y sentir en sécurité (rendre les équipements utiles et attractifs)</p> <p>Favoriser encore plus la mixité au sein des résidences</p> <p>Désigner des portes paroles du quartier qui véhiculent une image positive à l'extérieur du quartier</p> <p>Mettre en place une "vraie semaine de l'égalité" en dehors du quartier</p> <p>Développer le Plan de Lutte Contre les Discriminations (PLCD)</p> <p>Promouvoir la discrimination positive avec les dispositifs emplois francs et contrats aidés</p>
	Discrimination vis à vis du lieu d'habitation par les employeurs	
	Stéréotypes encore existants "les hommes plus forts que les femmes"	



# 1- UNE DEMARCHE ET UNE METHODOLOGIE D'INTELLIGENCE COLLECTIVE

Retour de la mobilisation des acteurs du territoire: lien social et accès à la culture

Propositions des habitants pour y remédier	Manquements / dysfonctionnements relevés par les habitants	Mobilisation des partenaires en réponse aux besoins
Remettre en place un conseil citoyen et en instaurant une charte de bienveillance (secret des échanges, discrétion...) Développer un conseil citoyen des enfants	Parole des habitants pas assez entendue	<p>Une roulotte avec des événements qui pourrait se déplacer dans le quartier et être géolocaliser grâce à une application</p> <p>Disposer d'une salle au centre social, gérer par les habitants en autonomie avec un règlement. Cela pourrait être un lieu de repli où il y aurait un sentiment de confiance</p> <p>En extérieur, le jardin partagé est ouvert à tous en libre accès, avec un barbecue et des tables de pique-nique. Les habitants doivent s'approprier le lieu;</p> <p>Ces idées peuvent se mettre en place grâce aux design territorial, au benchmarking, la fabrique des possibles ou encore la TFPB</p>
Installer un panneau d'information lumineux aux abords des écoles	Manque de communication sur les actions mises en place sur le quartier	
Mélanger les publics afin que les personnes sans enfants puissent bénéficier aussi des ateliers à destination des familles Accepter les habitants en activité même en tant que spectateurs Développer un atelier cuisine à destination des adultes ( sans enfants) Mettre en place une action découverte des sports à destination des adultes Développer encore plus les actions du centre social	Le départ de l'atelier Pastoch' et de l'atelier de réparation vélo ADAV n'est pas bien perçu	
	Développer des actions spécifiques en lien avec la sécurité, notion de responsabilité	
	Développer des actions spécifiques en lien avec la sécurité, notion de responsabilité	
Proposer des pass/ chèques pour avoir des tarifs préférentiels pour les activités les plus onéreuses Proposer des sorties culturelles et de liens sociaux peu couteuses	Développer des actions spécifiques en lien avec la sécurité, notion de responsabilité	
Créer un jardin partagé ouvert à tous		
Créer une aire sportive, un city	Manque un lieu ressource en dehors du centre social	
Créer un lieu de convivialité pour les habitants en dehors du centre social		
	Manque d'entraide envers les personnes âgées	
Organiser une fête des voisins et des nouveaux arrivants Créer un comité d'organisation des festivités du quartier	Manque de cohésion entre les résidences Pasteur et Foch	

# 1- UNE DEMARCHE ET UNE METHODOLOGIE D'INTELLIGENCE COLLECTIVE

## Retour de la mobilisation des acteurs du territoire: transition écologique

Propositions des habitants pour y remédier	Manquements / dysfonctionnements relevés par les habitants	Mobilisation des partenaires en réponse aux besoins
Veiller au nombre suffisant de containers à poubelle, à verres, composteurs Réaménager et sécuriser les locaux poubelles dans les résidences	Beaucoup de déchets sauvages et dépôts par les extérieurs Manque de containers Poubelles recyclables -> poubelles surchargées -> tri non-respecté Odeur nauséabonde, asticots, saleté... Présence de nuisibles (rats)	Sensibilisation des habitants au tri et à la réduction des déchets mais aussi aux économies d'énergie Points d'apports de déchets avec badge dans certaines collectivités
Installer des récupérateurs d'eau de pluie pour arroser les fleurs des balconnières	Augmentation du coût de l'énergie	Mettre en place des composteurs collectifs avec accompagnement et suivi
		Organiser des ateliers de réparation "repair café"
		Accompagner pour consommer différemment, favoriser l'économie circulaire, le troc, les échanges
		Imaginer une "micro-filière" (une fois par mois, une personne récupère le carton qui sert à financer le projet d'une association)



# 1- UNE DEMARCHE ET UNE METHODOLOGIE D'INTELLIGENCE COLLECTIVE

## Retour de la mobilisation des acteurs du territoire: mobilité

Propositions des habitants pour y remédier	Manquements / dysfonctionnements relevés par les habitants	Mobilisation des partenaires en réponse aux besoins
Rétudier les parcours et horaires de la navette de bus	Horaires du mobil'haz inadaptés et pas assez fréquents	Réaliser une étude sur les besoins en mobilité afin de tendre vers un bouquet de mobilité complet pour les habitants du quartier (réseau de bus interne et externe à la ville, location de vélo électrique à long terme...) Connecter davantage le quartier au centre-ville
Besoin d'un vrai réseau de bus (du quartier vers toute la ville et vers l'extérieur)	Manque un vrai réseau de bus gratuit comme à Dunkerque	
	Le départ de l'atelier de réparation vélo de l'ADAV est un frein supplémentaire à la mobilité	
	Problème de mobilité qui est un frein à l'emploi Sentiment de discrimination sur les lieux d'arrêts de la navette : exemple pour le choix des courses (circuit dépose à Carrefour, non compatibilité de se rendre à Leclerc)	Rendre visible l'offre et accompagner les habitants dans l'appréhension de leurs parcours (ex: permanence mobilité) Faciliter le parcours piéton vers le centre-ville et la gare Aménager le réseau cyclable restant et adapter les voiries au réseau de bus Recenser les dispositifs mobilité existants Développer des services mobilité alternatifs aux transports en commun et au véhicule individuel (ex: transport à la demande sur inscription à l'instar de la CCFL, facturé comme un service communal autre ou mobilité solidaire) Travailler sur les freins psychologiques à la mobilité en accompagnant au changement
Implanter des abris de bus et du mobilier urbain	Manque d'abris de bus et de mobilier urbain	
		Développer une permanence de la maison de la mobilité à l'instar de la ville de Bailleul sur le quartier
		Sensibiliser les acteurs de l'emploi aux autres mobilités que la voiture
		Rendre la marche attractive "marche exploratoire"

# 1- UNE DEMARCHE ET UNE METHODOLOGIE D'INTELLIGENCE COLLECTIVE

## Retour de la mobilisation des acteurs du territoire: éducation

Propositions des habitants pour y remédier	Manquements / dysfonctionnements relevés par les habitants	Mobilisation des partenaires en réponse aux besoins
	<b>Développer des actions spécifiques en lien avec la sécurité, notion de responsabilité</b>	<p>Former les parents aux réseaux sociaux, permettre une information aux parents via le groupe PHARE (éducation nationale) Créer une cellule d'écoute et un lieu identifié Informé sur les "signes" annonceurs</p>
<p>Développer des structures adaptées pour venir en soutien aux enfants en fragilité Faire en sorte que l'aide aux devoirs du CANM soit réalisée par des professionnels qualifiés et réaliser des groupes de niveau Développer un parrainage/tutorat pour motiver les élèves / parler de l'école/montre l'exemple</p>	<b>Manque de moyens au niveau de l'école pour aider les enfants dans les devoirs pendant ou après le temps scolaire</b>	<p>Développer des binômes entre jeunes sur l'entraide Développer un partenariat avec l'association AFEV: étudiants qui donnent de leur temps pour aider les élèves en difficultés Mobiliser l'école ou le CANM sur l'aide aux devoirs (pas de financement possible ni par la Caf ni par la PDV) Développer les SEL (Système d'Echange Local) Faire connaître davantage le PRE pour soutenir les familles dans les fragilités scolaires Faire connaître le dispositif "je veux aider" plateforme ministérielle</p>
Mettre en place un forum des métiers au collège	Manque de conseillers d'orientation au CANM	<p>Mieux communiquer sur les dispositifs existants en lien avec l'orientation (permanence CIO, camp SNU (Service National Universel) Faire connaître l'action "Carrefour des métiers" dans chaque collège ainsi que le forum Flandre avenir (destiné à la base pour les 3eme et filières pro) qui peuvent être des sources d'inspiration pour tous</p>
Conventionner avec les commerçants du quartier pour faciliter les stages	Difficulté à trouver des stages	<p>Développer un annuaire des entreprises volontaires pour accueillir des stagiaires (tutorat, dates de disponibilités, référent école/entreprise...)</p>
		Développer la mobilité des jeunes grâce à un réseau de bus intercommunal
Organiser un camp chantier pour les jeunes (mêler travaux et vacances)		<p>Organiser un chantier intra muros afin de rénover un lieu du quartier ou de la ville au cours d'une semaine encadrée par des professionnels comme menuisier, peintre,... avec différentes activités complémentaires atelier CV ou code de la route ou brevet de secourisme... Réaliser aussi des chantiers extra muros pour sensibiliser les jeunes à s'investir pour un autre quartier Fédérer des jeunes autour d'un projet collectif avec un challenge sportif, humanitaire</p>
Redévelopper l'éducation civique et intensifier les réunions parents/profs		
Mettre en place des animations pour motiver les enfants		Instaurer un conseil citoyen des jeunes pour les mobiliser autour de projets

# 1- UNE DEMARCHE ET UNE METHODOLOGIE D'INTELLIGENCE COLLECTIVE

## Retour de la mobilisation des acteurs du territoire: emploi

Propositions des habitants pour y remédier	Manquements / dysfonctionnements relevés par les habitants	Mobilisation des partenaires en réponse aux besoins
Réitérer le job dating sur le quartier		Rapprocher l'emploi des lieux de résidences, Label hors les murs de pôle emploi
Mettre en place un forum métier au collège		Référencer les entreprises qui accueillent des stagiaires via une application et planifier les périodes de stage afin d'apporter une meilleure visibilité aux entreprises Préparer les élèves en amont sur les règles de vie en entreprise, Réalisation par l'entreprise d'un livret d'accueil du stagiaire
	Manque de permanence pôle emploi/ mission locale/ conseiller d'orientation sur le quartier	Permettre de pallier l'absence de pôle emploi sur le quartier en assurant un accès au numérique et en veillant à la maîtrise Solliciter COACH emploi MNE (Maison Nord Emploi) -> accompagnement individuel Mieux communiquer sur les dispositifs existants en termes d'orientation Changer la représentation du quartier: Faire rencontrer les parties autour d'évènements pour mieux se connaître (1 café - 1 emploi) Développer les immersions en entreprises, les parrainages avec préparation à l'entretien d'embauche avec un chef d'entreprise Organiser des témoignages avec des jeunes ayant eu des expériences d'emplois positives
Informé sur le cumul d'emploi et sur la retraite pour faire face à l'inflation		
	Discrimination vis-à-vis du lieu d'habitation par les employeurs	
	Manque de connaissance de la part des employeurs et des entreprises	Faire connaître les aides à l'emploi (emploi franc, aide au permis de conduite, contrat aidé...)
	Peu d'emplois et beaucoup d'emplois précaires	Casser les représentations des habitants qui pensent qu'il n'y a pas d'emploi (le taux d'emploi n'a jamais été aussi élevé)
	Organiser un camp chantier pour les jeunes (mêler travaux et vacances)	Organiser un chantier intra-muros afin de rénover un lieu du quartier ou de la ville durant une semaine encadrée par des professionnels (menuiser, peintre,...) avec activités complémentaires (ateliers CV, code de la route, brevet de secourisme...) Réaliser des chantiers extra muros pour sensibiliser les jeunes à s'investir pour un autre quartier Fédérer les jeunes autour d'un projet collectif avec challenges sportifs, humanitaires (goût de l'effort, reconnaissance)
	Problème de mobilité qui est un frein à l'emploi	Connecter davantage le quartier au centre-ville et à la gare (création de navette, sécurisation des cheminements) Réduire l'utilisation de la voiture et favoriser, le vélo, la marche et les transports en communs Développer les services de mobilité alternatifs aux transports en communs et véhicules individuels (covoiturage, transport à la demande sur inscription, mobilité solidaire)
		Mieux communiquer avec les partenaires sur les actions emplois
		Apporter des solutions de mode de garde



## 2-ASSURER DES REPONSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

### Les grandes priorités identifiées

#### Pour les habitants

- Ouverture d'une épicerie à prix attractifs
- Ouverture d'une maison médicale, un relais pharmacie
- Développer une offre d'activités culturelles et sportives aux tarifs préférentiels
- Développer une ligne de bus pour circuler dans tous les quartiers de la ville et proposer un accompagnement individuel à la mobilité
- Installer un panneau d'affichage électroniques aux abords des écoles pour renforcer la communication

#### Pour les élus

- La santé
- L' Education
- L'emploi
- La mobilité

## 2-ASSURER DES REPONSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

Les grands projets identifiés : la création d'un réseau de Bus



# 2-ASSURER DES REPNSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

Les grands projets identifiés: la création d'un réseau de Bus

## Etape 1 : Le réseau proposé premier sem. 2025

### Proposition : Création de navette

- **Type d'offre :** Navette urbaine
- **Desserte :** Pôles d'intérêt d'Hazebrouck
- **Fonctionnement :** 20 services (boucle « en 8 ») par jour du lundi au samedi :
  - de 07h à 09h30 : un départ toutes les 30min (6)
  - de 10h à 15h00 : un départ toutes les heures (6)
  - de 16h à 19h30 : un départ toutes les 30min (8)

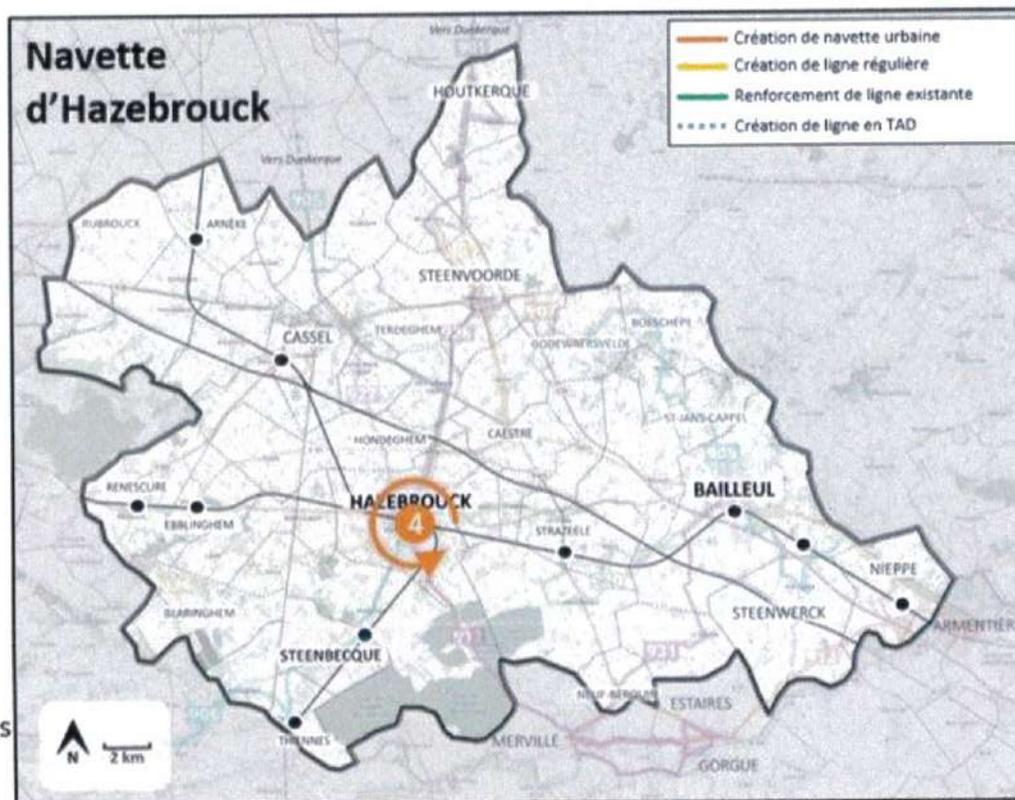
- **Services supplémentaires :**  
Le samedi : un départ à 20h et un autre à 22h (2)

#### Détails techniques :

Distance	Temps parcours	Nbr de boucles	Jours par an	Coût
13.1 km	39 min	20	300	499 400 €

(Coût d'une course suppl. : 20 000€ environ)

- **Exploitation :** il faut 2 conducteurs + 2 véhicules
- **Type de véhicule :** Minibus (20 à 30 passagers)



# 2-ASSURER DES REPNSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

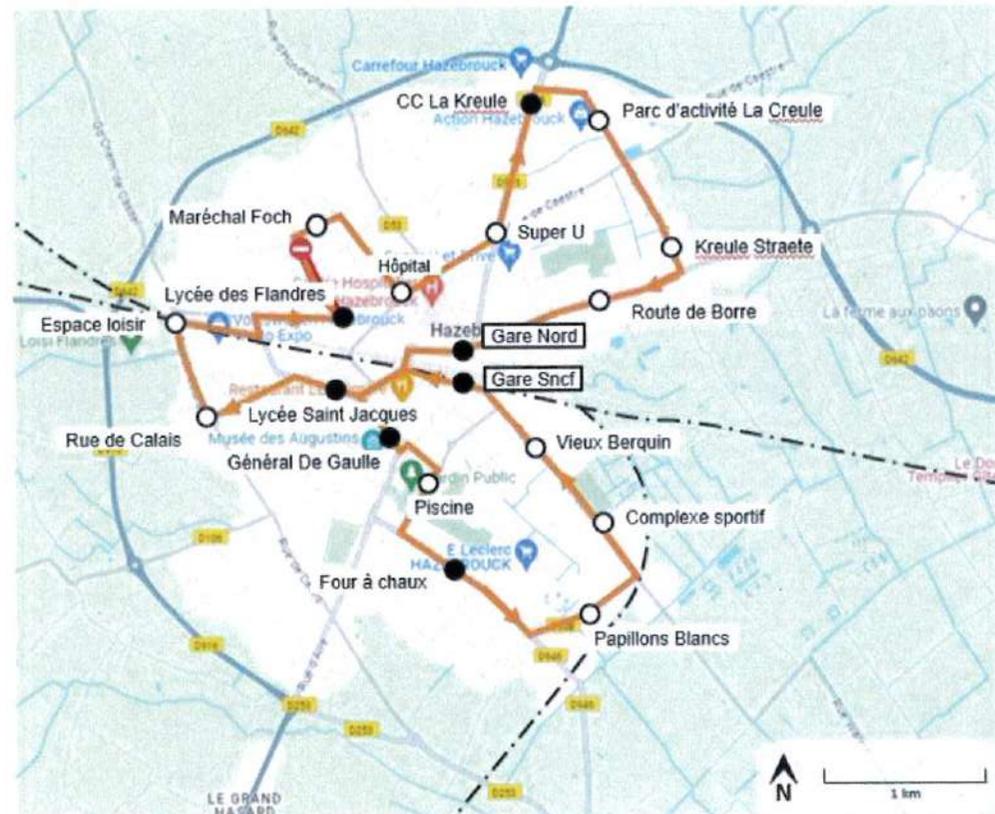
Les grands projets identifiés: la création d'un réseau de Bus

## Etape 1 : Le réseau proposé premier sem. 2025

### Navette d'Hazebrouck

#### Détail du tracé :

- Arrêt existant à desservir
- Nouvel arrêt à créer
- Arrêt existant à réinterroger
- ➔ Sens unique
- Gare



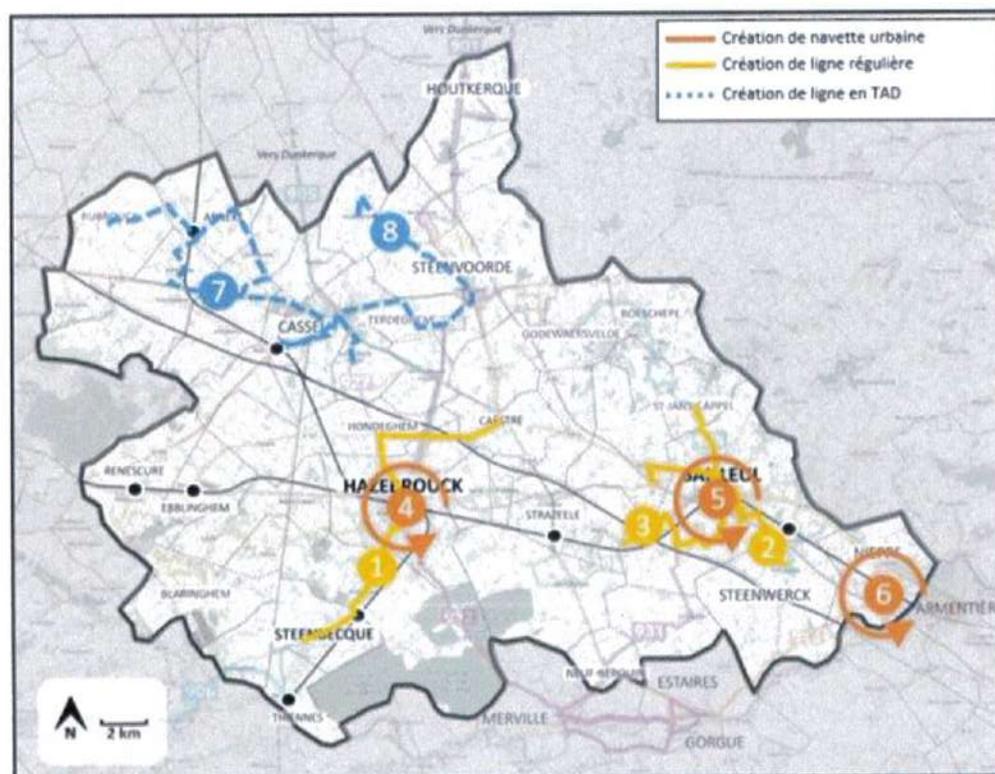
# 2-ASSURER DES REPONSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

Les grands projets identifiés: la création d'un réseau de Bus

## Etape 1 : Le réseau proposé premier sem. 2025

Bilan : Proposition du nouveau réseau bus par Artelia

CRÉATION DE LIGNES RÉGULIÈRES	
Ligne 1 : Steenbecque / Morbecque / Hazebrouck / Hondelghem / Caëstre	442 800 €
Ligne 2 : Méteren / Bailleul / Steenwerck	285 800 €
Ligne 3 : Bailleul-Outtersteene / Bailleul-Steen'je / Bailleul-Centre / St-Jans-Cappel	301 500 €
<b>Sous-total</b>	<b>1 030 100 €</b>
CRÉATION DE NAVETTES URBAINES	
Ligne 4 : Navette Hazebrouck	499 400 €
Ligne 5 : Navette Bailleul	438 200 €
Ligne 6 : Navette Nieppe	178 200 €
<b>Sous-total</b>	<b>1 115 800 €</b>
CRÉATION de LIGNES de Transport à la Demande (TAD)	
Ligne 7 : Rubrouck / Arnèke / Cassel / Bavinchove	106 500 €
Ligne 8 : Oudezele / Steenvoorde / Terdegghem / Cassel / Bavinchove	120 200 €
<b>Sous-total</b>	<b>226 700 €</b>
	<b>2 372 600 €</b>

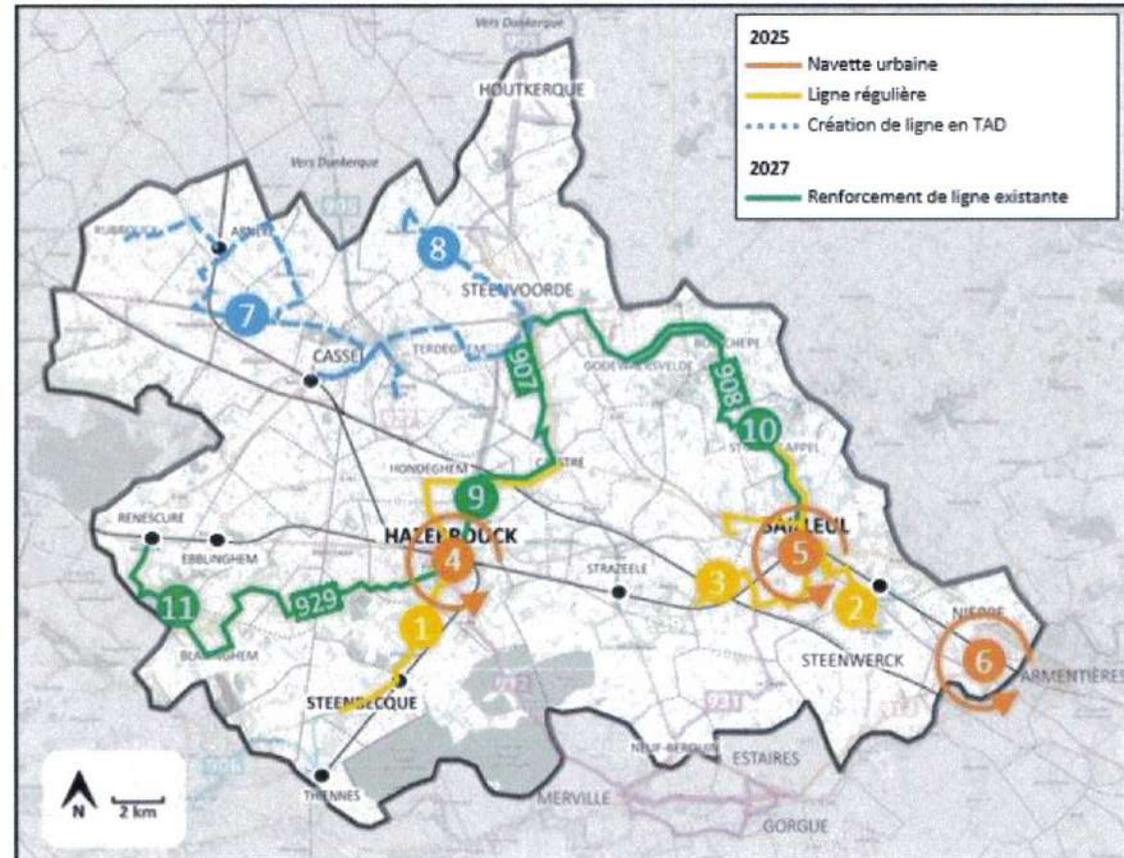


# 2-ASSURER DES REPONSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

Les grands projets identifiés: la création d'un réseau de Bus

## Bilan : Proposition du nouveau réseau bus par Artelia

COÛT DU RÉSEAU 2025	
Création lignes standards : Ligne 1 - Ligne 2 - Ligne 3	2 372 600 €
Création de navettes urbaines : Ligne 4 (Hzbk) - Ligne 5 (Bailleul) - Ligne 6 (Nieppe)	
Création de lignes de TAD : Ligne 7 - Ligne 8	
RENFORCEMENT DE LIGNES EXISTANTES PARMI LES LIGNES RÉGIONALES REPRISES	
Ligne 9 (907) : Boeschepe / Godewaersvelde / Steenvoorde / Caëstre / Hazebrouck	247 500 €
Ligne 10 (908) : Godewaersvelde / Boeschepe / St-Jans-Cappel / Bailleul	135 000 €
Ligne 11 (929) : Renescure / Blaringhem / Lynde / Sercus / Hazebrouck	156 000 €
Sous-total	538 500 €
	<b>2 911 100 €</b>



# 2-ASSURER DES REPONSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

## Les grands projets identifiés: la création d'un réseau de Bus

### Bilan : Proposition du nouveau réseau bus par Artelia

#### Opportunité de renfort des lignes existantes

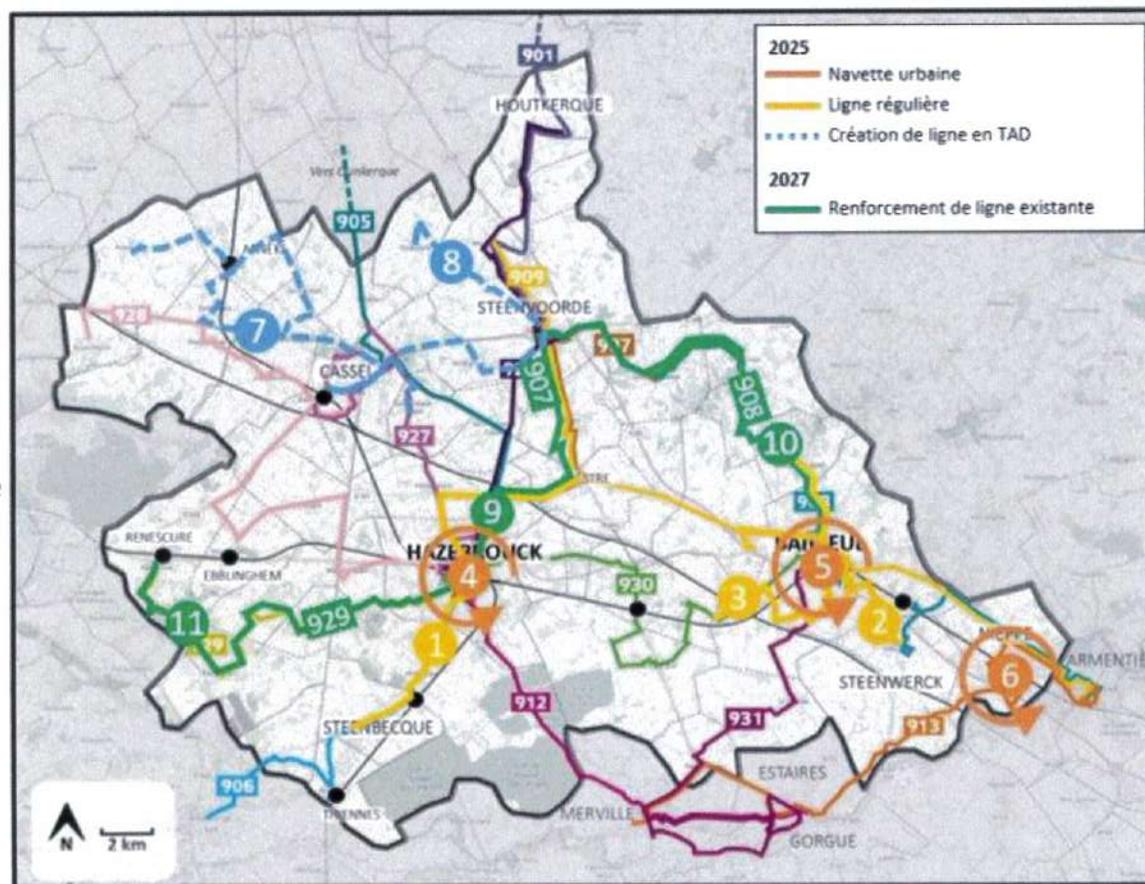
- Nouvelle DSP en 2027
- Renfort modulable selon les premiers retours d'expérience du réseau 2025

#### Un doublement de l'offre existante à l'horizon 2027

- 270 départs par jour à partir de 2027 contre 134 aujourd'hui pour l'offre commerciale régulière (hors scolaire) (+101%)

#### Un renfort complémentaire au réseau 2025

- Rabattement vers Steenvoorde
- Liaison Steenvoorde / Hazebrouck
- Renfort de la desserte de l'Ouest



## 2-ASSURER DES REPONSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

Les grands projets identifiés : La prévention de la délinquance, en favorisant l'accès à l'emploi, à la formation des jeunes du quartier grâce aux chantiers d'éducation et d'insertion



## 2-ASSURER DES REPONSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

Les grands projets identifiés: La prévention de la délinquance, en favorisant l'accès à l'emploi, à la formation des jeunes du quartier grâce aux chantiers d'éducation et d'insertion

### Les objectifs

- Lutter contre le décrochage scolaire, remobiliser les jeunes en découvrant de nouveaux métiers et favoriser l'insertion professionnelle;
- Développer l'entraide entre jeune du quartier autour d'un projet collectif (gout de l'effort, reconnaissance);
- Faire des jeunes des ambassadeurs respectueux de leur environnement

### Les outils

Réalisation de :

- Petits travaux de nettoyage;
- Peinture de cage d'escaliers ou hall d'immeuble;
- Débroussaillage d'espaces verts,;
- Nettoyage;
- Opération de désencombrement

### Comment?

- Les jeunes sont encadrés par un technicien professionnel et par des animateurs du service jeunesse
- En dehors du temps des travaux, les jeunes sont accompagnés pour des démarches personnelles, avec les partenaires du champs de l'insertion, de l'orientation...
- À l'issue du chantier, chaque jeune obtiendra un diplôme « certificat d'engagement Citoyen » après un bilan collectif et individuel.
- Ceux qui le souhaitent bénéficieront d'un suivi individuel afin de favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle.



# 2-ASSURER DES REPONSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

Les grands projets identifiés: L'Education (zoom sur le Programme de Réussite Educative déployé sur le quartier depuis 2016)

## Missions

Le programme de Réussite Educative accompagne les enfants de 2 à 16 ans et leur famille qui résident essentiellement dans le quartier prioritaire de la ville d'Hazebrouck ou qui sont scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaires (école Pasteur et école Amand Moriss Barrière Rouge). Il vise à:

- Donner une chance aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leurs réussites en leur proposant un suivi personnalisé
- Accompagner les parents en difficultés dans leur parcours éducatif et qui souhaitent bénéficier d'un suivi personnalisé permettant aux enfants de se développer le plus harmonieusement possible

## Enjeux:

- Recueillir la pleine adhésion de la famille afin de faire bénéficier leur enfant du dispositif
- S'appuyer sur le droit commun existant et le mobiliser sans se restreindre dans la création d'actions innovantes si besoin
- Mutualiser des compétences (multi-partenariales) et croisements des regards en faveur d'une approche globale (scolaire, sociale, éducative, sanitaire, culturelle) permettant d'enrichir et promouvoir une meilleure efficacité

## 2 professionnels sur le service :

- 1 coordonnateur (0.25ETP)
- 2 référents de parcours (1.25 ETP)



# 2-ASSURER DES REPONSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

Les grands projets identifiés: L'Education (zoom sur le Programme de Réussite Educative déployé sur le quartier depuis 2016)

## Accompagnement dans les fragilités scolaires :

- Clubs coup de pouce (participation à séances par semaine en groupe de 5 enfants)
  - CLub Imaginer Parler pour les MS
  - Club LEcture pour les CP
  - Club Lecture Mathématiques pour les CE1
- Cap sur le Bac (soutien scolaire un professeur particulier pour un enfant chaque mercredi ou samedi durant toute l'année)

## Actions bien-être :

- Accompagnement diététique (bilan + accompagnement mensuel)
- Action santé (troubles de la concentration, troubles dys ...)
- Sophrologie individuelle ou collective
- Articulation entre les professionnels de santé et participation aux frais de santé (ergothérapeute, psychomotricienne, psychologue ...) max 50€/enfant/an

## Ouverture vers l'extérieur par: l'accès au sport, aux loisirs et à la culture (max 50€/enfant/an) :Participation au financement des cotisations

- Participation au financement des centres de loisirs
- Participation au financement des classes de découverte et de neige

## Travail autour de la parentalité :

- Renforcer le lien parent/enfant
- S'extérioriser autour de plusieurs temps forts pour se découvrir autrement et valoriser les compétences parentales

# 2-ASSURER DES REponses DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

Les grands projets identifiés: La création d'un emploi de médiateur santé

## Le cadre

- La région Hauts-de-France cumule pour la majorité des pathologies et déterminants de santé, les plus mauvais indicateurs de la France métropolitaine
- **Les facteurs sociaux, environnementaux ou comportementaux génèrent des inégalités sociales et territoriales de santé qui pèsent sur l'état de santé des populations**
- Les inégalités se vérifient à l'intérieur de la région et notamment au sein des QPV
- Créé en avril 2000, le dispositif "adulte-relais", s'inscrit dans une double logique:
  - Améliorer dans les QPV les rapports sociaux entre habitants, et avec les institutions
  - Favoriser l'insertion professionnelle des médiateurs bénéficiant de la mesure "adulte-relais" après leur contrat
- **Pour améliorer l'accès aux droits de santé et la prévention, l'ARS co-finance des postes de médiateurs sociaux dédiés à la santé**

## Missions

Le médiateur santé se définit comme une **interface de proximité pour faciliter l'accès aux droits et la prévention et aux soins**

Ses missions sont:

- **Faciliter l'accès aux droits et aux soins**: écouter, informer, orienter
- **Contribuer à la mise en oeuvre d'actions de prévention**: co-construire, co-animer et mobiliser partenaires et habitants
- **S'inscrire dans un partenariat local**: participer à différentes instances partenariales à l'échelle de la commune ou du quartier
- **Assurer une veille et une observation du territoire**: connaître les besoins en santé de la population et les difficultés d'accès aux soins



## 2-ASSURER DES REPONSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

### Les grands projets identifiés: le conseil citoyen

Avec l'aide de la Communauté d'Agglomération et des acteurs du quartier, le **conseil citoyen** aura pour vocation de participer pleinement à la gouvernance du contrat ville en étant partie prenante de sa mise en œuvre et de son évaluation.

Il aura pour mission de favoriser la démocratie participative des habitants afin de répondre aux besoins qui ont été identifiés lors de nos tables citoyennes.



# 2-ASSURER DES REPONSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

## Les grands projets identifiés : le conseil citoyen

### Les objectifs

- Favoriser l'expression et recueillir les besoins des habitants
- Permettre aux habitants de retrouver de l'intérêt pour la vie de leur quartier
- Stimuler, appuyer et promouvoir les initiatives citoyennes
- Favoriser la co-construction des projets aux côtés des acteurs institutionnels
- Permettre aux citoyens de participer aux décisions publiques
- Bénéficier de l'expertise d'usage des habitants

### Pourquoi?

**Retour des consultations citoyennes et groupe focus:** Beaucoup d'interrogation chez les partenaires et habitants.

- Sur le quartier, peu de personnes connaissent l'existence de ce conseil perçu comme utile; Nombreuses questions sur le fonctionnement et le déploiement.
- Dispositif qui gagne à être connu pour porter la parole des habitants et permettre une réelle prise en compte des ressentis et besoins.
- Importance de redonner du sens et des objectifs au conseil citoyen afin de mobiliser les habitants.

### Comment?

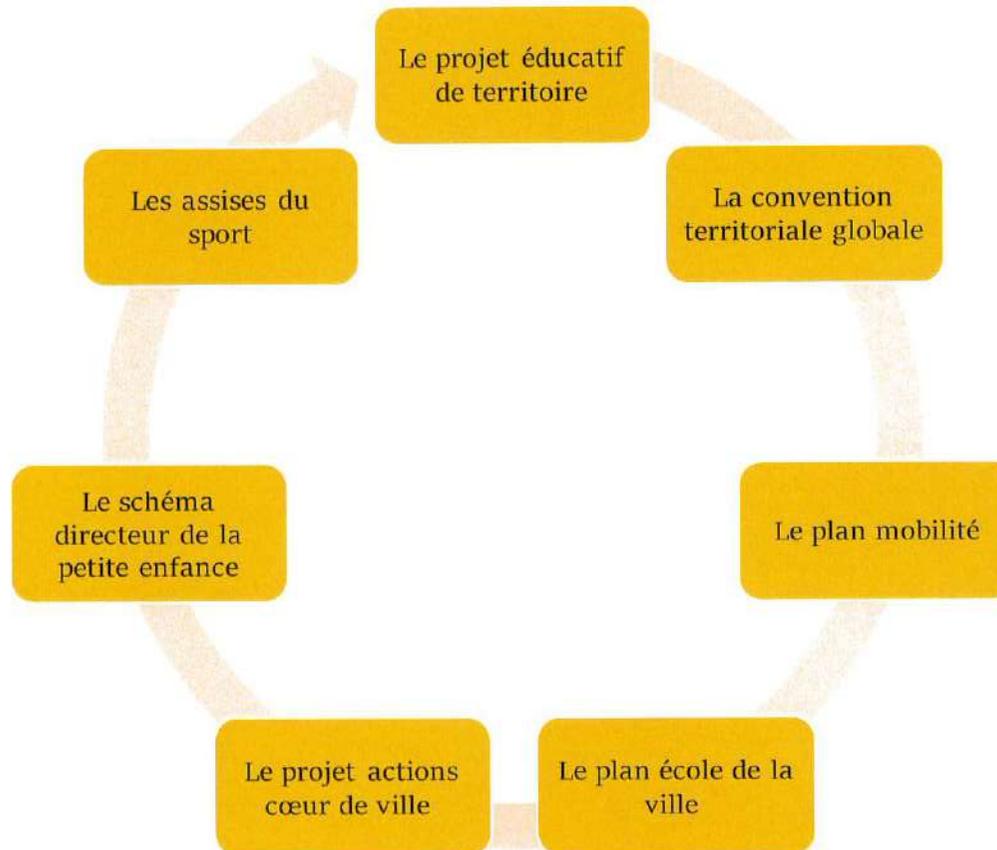
**Durant toute la durée du contrat ville:**

- Réélection du nouveau Conseil citoyen
- Création d'une maison de projet
- Organisation d'une table de quartier annuelle afin d'établir le bilan des actions écoulées et réajuster les pratiques



# 2-ASSURER DES REPONSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

## L'articulation avec les autres stratégies du territoire



# 2-ASSURER DES REPONSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

## La Convention Territoriale Globale (CTG)

Coeur de Flandre Agglo a signé sa 1ère CTG avec l'adhésion de l'ensemble de ses 50 communes avec la CAF et la MSA en 2021.

Cette CTG de construction de projet social de territoire se termine en 2024 autour de 3 axes stratégiques :

L'accès au droit et au numérique, le parcours de vie ambitieux des 0-25 ans, partenariat et réseau.

Une équipe de chargés de coopération (agents communaux et intercommunaux) anime les thématiques telles que l'inclusion, petite enfance et parentalité, jeunesse, accès aux droits et au numériques...

Aujourd'hui la dynamique se met en oeuvre avec des actions concrètes et réalistes pour les habitants et les communes. Un premier exemple en termes d'accès aux droits et au numérique est en cours de déploiement d'action autour du Soliguide.

La CTG 2 2025-2028 prendra naturellement en compte les enjeux liés au quartier dans sa rédaction.



## 2-ASSURER DES REPONSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

### Le projet éducatif de territoire (PEDT)

#### 1<sup>er</sup> challenge

Promouvoir l'égalité des chances, l'inclusion et la lutte contre les discriminations

#### 2<sup>ème</sup> challenge

Coordonner la cohérence éducative et la participation des acteurs autour des besoins de l'enfant et du jeune

#### 3<sup>ème</sup> challenge

Favoriser la citoyenneté, apprendre à prendre soin de soi et des autres

#### 4<sup>ème</sup> challenge

Faciliter la place des parents au sein du parcours éducatif de leur enfant et développer le soutien à la parentalité

#### 5<sup>ème</sup> challenge

Promouvoir la mobilité et valoriser les actions jeunesse sur le territoire

#### 6<sup>ème</sup> challenge

Accompagner la formation des jeunes, la découverte des métiers et du milieu professionnel, valoriser les filières professionnelles



# 2-ASSURER DES REponses DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

## Le projet éducatif de territoire (PEDT)

### **Challenge 1: Promouvoir l'égalité des chances, l'inclusion et la lutte contre les discriminations;**

- Formations autour du handicap avec les papillons blancs;
- Actions de lutte contre le décrochage scolaire ex: Coup de pouce;
- Ateliers de prévention du harcèlement;
- Actions passerelles sur les écoles Pasteur et AMBR;
- Plan de prévention du décrochage scolaire;

### **Challenge 2: Coordonner la cohérence éducative et la participation des acteurs autour des besoins de l'enfant et du jeune;**

- Création d'une commission jeunesse pour développer des projets communs notamment sur le QPV;

### **Challenge 3: Favoriser la citoyenneté, apprendre à prendre soin de soi et des autres;**

- Projet de médiation scolaire;
- Développer les espaces d'expression type ateliers philos (AMBR);
- Création d'un CME;
- Label E3D au plus haut niveau et transition écologique dans les écoles;

# 2-ASSURER DES REPONSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

## Le Projet Educatif De Territoire (PEDT)

**Challenge 4: Faciliter la place des parents au sein du parcours éducatif de leur enfant et développer le soutien à la parentalité;**

- Intégrer les parents dans la démarche PEDT et réunion annuelle;

**Challenge 5: Promouvoir la mobilité et valoriser les actions jeunesse sur le territoire;**

- Coordination d'actions culturelles thématiques à destination des jeunes ex : printemps des poètes;
- Obtenir le label "Ville 100% éducation artistique et culturelle"

**Challenge 6: Accompagner la formation des jeunes; la découverte des métiers et du milieu professionnel, valoriser les filières professionnelles:**

- Développer les forums emplois et création d'un réseau de partenaires autour du jeune

# 2-ASSURER DES REPONSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

## Le Plan Ecole

### 1) Mon école inclusive et ouverte sur le monde

- Met en place des dispositifs pour les élèves en situation de handicap ou en fragilité scolaire, afin de mieux les accompagner
- Informe et forme son personnel à l'accompagnement des enfants à besoins éducatifs particuliers
- Intègre la culture dans notre quotidien grâce aux projets culturels annuels, aux structures culturelles, aux accueils périscolaires et à la pause méridienne
- Déploie un programme de réussite éducative sur le quartier politique de la ville
- Développe des clubs coup de pouce



### 3) Mon école bienveillante

- Met en oeuvre la coordination des pauses méridiennes et des règles de vie basées sur le respect
- S'engage dans la lutte contre le harcèlement scolaire
  - Réalise la médiation par les pairs
  - Instaure la coopération par le jeu
  - Habilite les accueils périscolaires
- Développe des produits frais et bio, dans nos cantines, qui proviennent de nos producteurs locaux
- Accompagne au mieux les sujets de santé et handicap avec la désignation d'une référente



## Le plan école c'est quoi?

### 2) Mon école éco-citoyenne

- Nous fait prendre conscience que chacun de nos actes a une incidence sur la planète, par le biais d'animations, de tri et collecte des déchets et l'installation de compost dans nos cantines
- A mis en place une démarche anti-gaspi dans les restaurants scolaires
- Nous fait découvrir la biodiversité grâce à la création d'espaces de vie pour animaux dans nos écoles

Le petit +

Nous avons obtenu notre 2<sup>ème</sup> étoile bio du label «ici je mange Local»



### 5) Mon école pêchue et dynamique

- Adapte les compétences du personnel en fonction des besoins
- Ouvre les portes de ses écoles et fait découvrir notre vie scolaire à nos parents
- Est équipée en matériels et met en oeuvre des moyens humains
- Instaure un accueil des élèves en cas de grève de plus de 25% des enseignants



## 2-ASSURER DES REPONSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

### Le Plan Ecole

#### Une école inclusive et ouverte sur le monde:

- Partenariat avec les papillons blancs pour l'inclusion des enfants à besoins particuliers notamment sur l'école Amand Moriss Barrière Rouge et l'école Pasteur;
- Accompagnement de la référente santé et handicap;
- Dispositif école et cinéma, projets partagés avec le musée et la bibliothèque;
- Projet thématique en accueil périscolaire : Picasso, Klimt, Nikki de Saint Phalle etc;
- Printemps des poètes et ateliers culturels de la pause méridienne notamment Batucada;
- Actions passerelles sur Pasteur et Amand Moriss Barrière Rouge

#### Une école éco-citoyenne:

- Composteur, poules, récupérateur d'eau etc, accompagnent les projets des écoles et l'obtention du label E3D de l'éducation nationale à côté du jardin partagé de l'école Pasteur;

#### Une école bienveillante:

- Coordination de la pause méridienne notamment sur l'école Amand Moriss Barrière Rouge, règles de vie;
- Ateliers de prévention du harcèlement scolaire, médiation scolaire testée sur l'école Amand Moriss Barrière Rouge avant d'être généralisée;

## 2-ASSURER DES REPONSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

### Le Plan Ecole

#### **Une école sûre et sereine:**

- Des alarmes anti-intrusion sont installées dans toutes les écoles, les écoles sont équipées de clés électroniques et l'école Amand Moriss Barrière Rouge a eu la primeur du dispositif, une rue scolaire (la toute première) a été inaugurée rue Pasteur (Amand Moriss Barrière Rouge);

#### **Une école pècheue et dynamique:**

- Le projet école ouverte a été mis en œuvre et sera renouvelé afin de faire connaître les écoles de la ville et plus particulièrement Pasteur et Amand Moriss Barrière Rouge en délicatesse sur les effectifs. Une attention particulière est portée sur les effectifs de ces 2 écoles pour maintenir de bonnes conditions d'accueil et un maintien de l'égalité des chances.

# 2-ASSURER DES REPONSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

## Le schéma directeur de la petite enfance

Le Schéma directeur de la petite enfance 2023-2026

Coeur de Flandre Agglo est entrée dans une démarche ambitieuse au service des habitants au travers de son schéma directeur de la petite enfance dans le cadre du dispositif des 1000 premiers jours.

3 axes stratégiques orientent ce projet :

- Un pôle petite enfance attractif
- Un pôle petite enfance dynamique
- Un pôle petite enfance durable

La Maison des 1 000 premiers jours est l'une des recommandations, proposée par Nathalie Casso-Vicarini, Déléguée Générale d'Ensemble pour la Petite Enfance. Coeur de Flandre Agglo a fait le choix de déployer **un bus itinérant** sur le territoire et d'aller vers les habitants.

Ce bus des 1000 jours sera dès la fin d'année 2024 un lieu ressource pour toutes les familles en lien avec tous les acteurs de la Petite Enfance, de la parentalité et de la périnatalité du territoire. Véritable lieu d'ancrage pour les familles, le bus apportera son expertise dans le quartier Foch – Pasteur d'Hazebrouck.

Pourront y être proposés : Des ateliers parents/enfants, des groupes de pair-aidance, des journées thématiques, des rencontres avec les partenaires en lien avec la petite enfance mobilisés (CAF, PMI, médiation familiale...)

# 2-ASSURER DES REPONSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

## Les assises du sport



## 2-ASSURER DES REponses DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

### Les assises du sport

#### Implantation d'un terrain multisport au sein du QPV :

Labellisée « ville active et sportive », la commune souhaite renforcer sa politique d'accès au sport pour tous en initiant des nouveaux investissements au service du territoire. En continuité des projets engagés en faveur des quartiers prioritaires (réhabilitations des résidences Pasteur, l'aménagement du quartier Foch...), l'équipe municipale, porteuse d'un projet ambitieux pour le quartier Pasteur/ Foch, a inscrit dans son projet politique, l'aménagement d'espaces composés d'installations sportives (terrain multisport, boulodrome, table de jeux, babyfoot...) et d'aménagements (mobilier urbain, barbecues collectifs, plantation...) dont le but est d'améliorer les conditions d'accueil des habitants, d'enrichir l'offre d'activités proposée, d'encourager la pratique sportive et de créer un nouveau lieu de rencontres, de loisirs et de convivialité de qualité.

la Municipalité souhaite également inciter les forces vives du quartier à s'impliquer dans la vie associative et sportive de la collectivité, partant du constat que ces équipements seront des vecteurs forts de lien social et de développement personnel et qu'ils contribueront à lutter contre la délinquance. C'est pourquoi, la création d'un terrain multisport et d'un boulodrome sur le quartier Pasteur semble répondre aux besoins de loisirs des jeunes et plus particulièrement aux besoins des adolescents qui ne trouvent plus forcément l'intérêt de participer au centre de loisirs.

#### Cet espace au cœur du quartier aurait pour objectifs :

- Lutter contre la délinquance des mineurs et les nuisances sonores (16% sur le territoire) grâce à la « vocation sociale » du sport, son utilité ludique plutôt que sa pratique de compétition
- Inciter les jeunes à profiter du terrain multisport de qualité plutôt que de jouer aux ballons contre les murs des immeubles
- Fédérer un réseau d'acteurs socio-éducatifs (écoles, associations sportives, centre social...) au travers de l'équipement afin d'encadrer et développer des actions socio sportives (permettre une pratique du sport dans le cadre scolaire mais aussi en dehors)

# 2-ASSURER DES REponses DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

## Les assises du sport

### Ce nouvel équipement sportif pourrait être mis à disposition :

- Des jeunes et des habitants du quartier
- Des associations sportives et autres : Association Saint Joseph, Pont Rommel football Hazebrouckois, Unis-cités, Programme de réussite éducative
- Des scolaires : Ecoles Amand Morris Barrière Rouge et Pasteur, Collège des Flandres
- Du centre social : Centre d'Animation du Nouveau Monde dans Quartier Politique de la Ville (QPV)

•**Développer le Sport pour tous :** En encourageant et développant les pratiques sportives pour tous, quel que soit l'âge, le niveau... et en sensibilisant et incitant à l'inclusion des personnes en situation de handicap à pratiquer du sport

•**Développer le partenariat entre la ville et les associations sportives sur le quartier**

•**Entretien et moderniser :** les équipements sportifs du quartier ; S'assurer des besoins d'occupation et optimiser la bonne utilisation des équipements sportifs

•**Développer et favoriser :** le sport comme outil d'éducation et de citoyenneté sur quartier

•**Renforcer la communication :** du Pass'Sport initié par la ville et permettre aux habitants du quartier de bénéficier d'une participation à la licence sportive.

## 2-ASSURER DES REPONSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

### Plan des mobilités

5 actions dans le quartier du Nouveau Monde Ouest



# 2-ASSURER DES REPONSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

## Plan des mobilités

### Action 7. Rue scolaire : école maternelle Pasteur

Orientation 1  
Apaiser la circulation

Échéance  
prévisionnelle:  
rentrée scolaire  
2023-2024

#### Objectif

>> Fermer temporairement la rue aux véhicules pour encourager les déplacements à pied ou à vélo en toute sécurité



#### Principe et description

>> Mise en place de barrière pivotante à l'entrée et sortie de la rue pour empêcher physiquement le passage des véhicules pendant les horaires d'entrée sortie de l'école.  
>> La fermeture et l'ouverture des barrières est assurée par les agents scolaires. La barrière est manœuvrable par une clé pompier.

#### Effets

>> Neutralisation de 33 places de stationnement pendant les horaires d'entrée sortie de l'école.  
>> La modélisation de trafic fait apparaître un report de circulation très faible sur les rues aux alentours.

# 2-ASSURER DES REPONSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

## Plan des mobilités

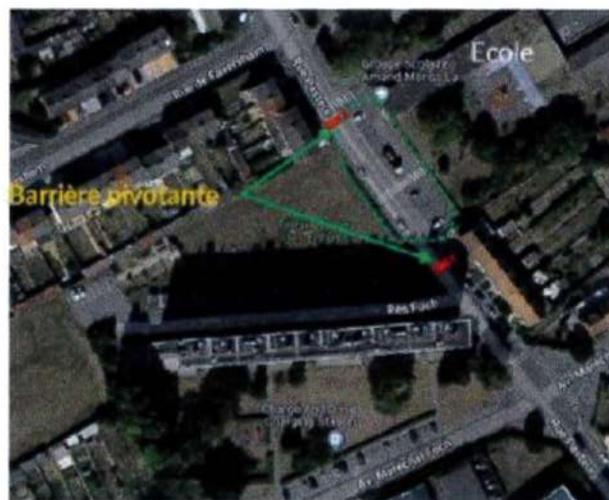
### Action 8. Rue scolaire : école primaire Amand Moriss

Orientation 1  
Apaiser la circulation

Échéance :  
Mars 2023

#### Objectif

>> Fermer temporairement la rue aux véhicules pour encourager les déplacements à pied ou à vélo en toute sécurité



#### Principe et description

>> Mise en place de barrière pivotante à l'entrée et sortie de la rue pour empêcher physiquement le passage des véhicules pendant les horaires d'entrée sortie de l'école.  
>> La fermeture et l'ouverture des barrières est assurée par les agents scolaires. La barrière est manœuvrable par une clé pompier.

#### Effets

>> Neutralisation de 23 places de stationnement pendant les horaires d'entrée sortie de l'école  
>> La modélisation de trafic fait apparaître un report de circulation très faible sur les rues aux alentours.

# 2-ASSURER DES REPONSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

## Plan des mobilités

### Action 9. Aménagements cyclables pour compléter les maillages

Orientation 2  
Favoriser le report modal de la voiture vers les modes actifs

Première  
échéance : Dès  
2023 et à plus  
long terme

#### Objectif

>> Poursuivre l'aménagement d'itinéraires cyclables continus et sécurisés

#### Principe et description

- >> Aménagement de la rue Pasteur :
- Piste cyclable section sud de la rue
  - Bande cyclable section nord de la rue
- >> Chaussidou section nord de la rue Verlyck
- >> Piste cyclable bidirectionnelle rue Notre-Dame

#### Effets

- >> Favorise l'intermodalité et la pratique cycliste du quotidien
- >> La réalisation de pistes cyclables implique la suppression des places de stationnement



# 2-ASSURER DES REPONSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

## Plan des mobilités

### Action 10

### Mettre en place un fléchage piétons et vélos

Orientation 2  
Favoriser le report modal de la voiture vers les modes actifs

Échéance  
prévisionnelle :  
2024 - 2025

#### Objectif

>> Encourager la marche à pied et favoriser l'utilisation du vélo en mettant en avant les temps de trajet

#### Principe et description

>> Implantation de panneaux directionnels indiquant les temps de trajet à pied et à vélo dans la partie du quartier à proximité de l'hypercentre.

#### Effet

>> Report potentiel des véhicules particuliers vers le vélo et la marche à pied notamment pour les trajets courts



Localisation des futurs panneaux directionnels



# 2-ASSURER DES REPONSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

## Plan des mobilités

### Action 11. Limiter le stationnement sur trottoir

Orientation 3  
Réorganiser le  
stationnement

Échéance  
prévisionnelle :  
Post 2026

#### Objectif

>> Réaménager la voirie pour un meilleur partage de l'espace public et favoriser les déplacements piétons

#### Principe et description

>> Matérialisation du stationnement sur la chaussée et plus sur le trottoir :

- Rue Verlyck (entre n°123 & 144)
- Rue de la Barrière Rouge
- Rue de Mango
- Rue Pasteur
- Rue de Porz-Am-Rhein
- Rue de Faversham
- Petite Rue de Cassel

>> La matérialisation du stationnement sur chaussée implique la mise en sens unique de la rue.

#### Effets

- >> Création de boucles de circulation
- >> Sécurise les flux piétons sur les trottoirs
- >> Les impacts en terme de report de circulation sont très faibles car les rues où sont réalisés ces types d'aménagements accueillent peu de trafic et **les mises en sens unique imposent des détours limités.**
- >> Si l'on souhaite intégrer un itinéraire cyclable, il est possible de matérialiser une bande cyclable dans le sens de la circulation et des logos vélos (pictogrammes au milieu de la chaussée) en contre sens.



Localisation de l'aménagement dans le quartier

Stationnements

## 2-ASSURER DES REPONSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

### Action cœur de ville

- Quartier entrant en 2014, le QPV « Pasteur-Foch » concentre un poids important du parc locatif social de la commune. Composé de logements collectifs ou individuels, ce quartier dispose d'une offre commerciale de proximité de qualité rayonnant à l'échelle de la ville.
- Des écoles et un centre-social sont également présents sur le quartier. Le QPV jouxte la cité scolaire des Flandres dont le rayonnement dépasse les limites intercommunales et regroupe collège, lycée général et lycée professionnel.
- La rénovation du quartier, lancée en 2014, a permis de mettre en œuvre une rénovation structurante des résidences Pasteur. Cette dynamique se poursuivra dans les prochaines années avec la mise en œuvre d'un programme d'action autour de l'amélioration de la qualité de l'espace public ainsi que la poursuite de restructuration urbaine du quartier (logement, commerce, équipement).
- Un groupe projet dédié au QPV composé de la ville, de Coeur de Flandre Agglo, de l'Etat et des bailleurs sociaux sera institué. Il aura pour but de questionner les orientations prises et éventuellement en définir de nouvelles. A l'image du dispositif ACV, le groupe de travail aura pour ambition d'aborder l'ensemble des champs d'intervention couverts par le programme et de mobiliser les partenaires nécessaires en accord avec les différentes parties œuvrant à la requalification du quartier. L'objectif doit être d'inscrire ce quartier de manière durable dans le tissu urbain. Cela doit se faire par une amélioration du bâti, des espaces publics, des équipements tout en luttant contre les inégalités en favorisant le développement économique.

## 2-ASSURER DES REPONSES DE QUALITE AUX ATTENTES DES HABITANTS

La vie économique du quartier: imaginer une épicerie sociale et solidaire

### Actuellement à Hazebrouck, nous avons

- Un lieu créé en 2018 pour les plus modestes
- Une possibilité d'accéder à ce service sous conditions de revenus
- Une équipe de bénévoles impliquée
- Des partenaires impliqués : Super U (Hazebrouck et Merville), Carrefour Hazebrouck et la Banque alimentaire de Dunkerque
- Une localisation au centre ville avec un déménagement prévu à court terme avenue Jean Bart

### Idée

Création d'une antenne « Epicerie Sociale et solidaire » au cœur du QPV en y adjoignant un « Café Solidaire »

### Moyens

Mise en place d'une veille active quant à la libération d'un local commercial afin de le louer

### Les Plus Values

- Apporter un lieu créant du lien social sur le quartier
- Assurer un service proposant des produits de proximité à certains habitants
- Répondre à un besoin des habitants

*Estimation prix du marché pour une location d'environ 50m<sup>2</sup>: 10 000 à 12 000 € /an*



## 3-DES FINANCEMENTS PRIORISES ET PLURIANNUELS

### Répondre aux enjeux du territoire en soutenant le contrat ville par de multiples financements

- **Surinvestissement du droit commun et des fonds européens** (fond européen de développement régional et fond social européen plus) gérés par le conseil régional et la DREETS
- **La banque des territoires** (caisses des dépôts et consignations) accorde des crédits d'ingénierie prêt ou fond propre en faveur du verdissement des quartiers , du développement économique, de l'entrepreneuriat, des équipements et de l'attractivité.
- **L'exonération TFPB:** Les bailleurs sociaux situés dans les quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) peuvent bénéficier d'abattement de 30% sur l'imposition à la taxe foncière en contrepartie ils doivent mettre en place des actions en faveur de l'amélioration de l'habitat, du cadre de vie et de la qualité des services aux locataires. Le montant de la TFPB est déterminé en fonction du nombre de logement possédé par le bailleur au sein du QPV. 3 bailleurs sont présents sur notre quartier (Partenord, Flandre opal Habitat et Cottage)
- **Les crédits spécifiques des appels à projets annuelles** destinés à financer des projets répondant aux priorités de chaque territoire et permettent un ajustement des crédits en fonction des besoins évolutifs des habitants et du quartier en termes d'éducation, jeunesse, prévention de la délinquance, accompagnement renforcé à l'emploi, la formation, les chantiers d'insertion, la santé et l'accès aux droits, la sécurité, responsabilité et le vivre ensemble, la Transition écologique, la Mobilité
- **Les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) largement développées dans les nouveaux contrats ville (au moins 50% des enveloppes crédits spécifiques) pour une durée de 3 ans** (sans dégressivité des crédits) afin de sécuriser les porteurs de projets, leur laisser le temps nécessaire pour se consacrer à l'action sans lourdeur administrative et permettre à l'Etat d'évaluer voire réorienter si besoin. Associations et Programmes de Réussite Educative seront ciblés en priorité.
- **Les appels à manifestation d'intérêt (AMI) spécifiques** permettant de coconstruire des projets pour lesquels il n'y a pas de structure porteuse pré-identifiée
- **Une Enveloppe annuelle de réserve** afin de financer des petits projets dans le cadre d'une co-construction multi partenariale

# 3-DES FINANCEMENTS PRIORISES ET PLURIANNUELS

Mobilisation du droit commun



## Contribution de la Région Hauts-De-France

Répondant aux priorités régionales que sont l'économie, l'emploi, l'équilibre des territoires et face aux défis de la décarbonation, la Région Hauts-de-France, en s'appuyant sur la dynamique rev3, réaffirme son partenariat dans le cadre des futures contractualisations avec les collectivités et au bénéfice des habitants des quartiers.

Forte de son intervention historique et reconnue (déjà concrétisée par son soutien au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain), la Région Hauts-de-France conforte ainsi son action autour de deux priorités pour les nouveaux contrats de ville 2024-2030 en lien avec les dispositifs politique de la ville et le droit commun par délibération du 05 octobre 2023 (2023-01515).

### 1. Un enjeu de coordination des démarches en faveur des habitants des quartiers

#### Grâce à une animation intégratrice et facilitatrice des contrats de ville

Un pilotage politique stratégique et dynamique de déclinaison des futures contractualisations, ouvrant la gouvernance des contrats de ville à l'ensemble des partenaires mais également aux habitants concertés et concernés, est attendu par la Région.

Cet « Engagement Quartiers 2030 », doit être un contrat intégrateur de l'ensemble des politiques publiques concourant à la mise en œuvre des priorités en faveur des quartiers retenus : Dotation Politique de la Ville, Cités Educatives, exonération de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties), DRE (Dispositif de Réussite Educative), mobilisation du réseau des acteurs de l'emploi France Travail, coordination de l'animation estivale des quartiers. Ainsi le soutien régional aux programmations annuelles ne se fera qu'à la condition que l'ensemble des moyens mobilisés par tous les partenaires (investissement et fonctionnement) soient connus et partagés.



# 3-DES FINANCEMENTS PRIORISES ET PLURIANNUELS

## Mobilisation du droit commun



### Contribution de la Région Hauts-De-France

#### Grâce à une meilleure articulation avec les dispositifs régionaux de droit commun

L'engagement régional en faveur des habitants des quartiers de la politique de ville pour la période 2024-2030 s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des contrats et s'appuie sur l'ensemble des moyens mobilisables au profit des quartiers : crédits de droit commun, crédits spécifiques politique de la ville, Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) et fonds européens.

Afin de guider les porteurs de projet, la Région déploie un certain nombre de dispositifs mobilisables à travers un guide des aides : <http://guide-aides.hautsdefrance.fr/>. Peuvent ainsi être identifiées les aides existantes au titre du droit commun de la Région Hauts-de-France (notamment à travers un filtre par thématique d'intervention : vie associative, culture, ...). La Région mobilisera, ainsi, ses « crédits spécifiques » en appui aux politiques de droit commun.

## 2. Vers des Quartiers Rev3

En se fixant pour objectif d'aboutir à une société décarbonée et durable à l'horizon 2050, la Région entend faciliter et accompagner le changement des modes de consommation et de production, pour répondre à l'urgence sociale et environnementale à l'échelle des quartiers les plus en difficulté. Il est à noter que les habitants de ces derniers sont beaucoup plus exposés aux nuisances environnementales et aux conséquences du réchauffement climatique ; alors qu'ils en sont, de fait, les moins contributeurs.

La démarche rev3 est une opportunité pour engager ces quartiers vers plus de résilience et d'agir notamment sur :

- Le développement de toute initiative reposant sur l'économie du partage et de la coopération ou l'économie circulaire (mutualisation de matériel, de services, de flux, de matière, d'énergie...), ainsi que sur la valorisation des circuits courts et de la consommation de proximité ;
- La mise à disposition des moyens nécessaires pour favoriser les biens et les services sobres en carbone, pour lutter contre la précarité énergétique et développer la mobilité durable ;



# 3-DES FINANCEMENTS PRIORISES ET PLURIANNUELS

Mobilisation du droit commun



## Contribution de la Région Hauts-De-France

- L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments selon le triptyque : sobriété énergétique, efficacité énergétique et production d'énergies renouvelables, afin de tendre vers un bâtiment basse consommation et producteur d'énergie ;
- Les projets favorisant la mixité des fonctions et des usages au sein des quartiers (mobilité active, nature en ville, tiers lieux, bureaux partagés...);
- L'initiative citoyenne en encourageant les expériences innovantes et le développement de réponses répondant aux enjeux exprimés par les habitants.

Il s'agira donc pour la Région d'amplifier cette démarche rev3 dans les prochaines contractualisations.

### 3. Présentation des priorités régionales

Cet accompagnement régional au titre d'« Engagements Quartiers 2030 » est soumis aux différents cadres d'intervention régionaux ainsi qu'au vote annuel des budgets correspondants, que ce soit sur les crédits de Droit Commun ou sur les crédits spécifiques de la Politique de la ville.

En règle générale, les crédits de Droit Commun interviendront sur des actions répondant aux cahiers des charges de leurs dispositifs. Ceux-ci interviendront seuls et de façon privilégiée. Les crédits spécifiques quant à eux, interviendront pour financer les projets complémentaires. Les lignes de partage entre le Droit Commun et les Crédits spécifiques sont précisés dans la délibération cadre de la Région Hauts-de-France.



# 3-DES FINANCEMENTS PRIORISES ET PLURIANNUELS

## Mobilisation du droit commun

### Contribution de la Région Hauts-De-France



**Priorité 1 : Contribuer à renforcer l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à l'emploi et à la formation des habitants.**

En matière d'attractivité et d'emploi, des difficultés persistent dans les quartiers Politique de la ville. Certains territoires restent enclavés, conservent un habitat dégradé et subissent une perte de services et de commerces de proximité. Les habitants de ces quartiers présentent aussi des fragilités : revenus plus faibles, faible niveau de qualification, éloignement du marché du travail. Pour autant, ce sont aussi des territoires enclins à s'inscrire pleinement dans les enjeux de transitions.

Pour rendre ces territoires plus attractifs, il importe que la Région, en complémentarité avec les autres partenaires de la politique de la ville, mobilise davantage les leviers dont elle a la charge/compétence : aménagement du territoire, formation, mobilité, information métier. L'attractivité des quartiers passe ainsi par une amélioration du cadre de vie, une intégration plus forte de la nature dans les espaces publics, une appropriation de ces espaces par les habitants, une reconnexion de ces quartiers aux autres quartiers de la ville. Ainsi, l'intervention régionale s'évertuera à participer à la transformation urbaine, économique et sociale, pour changer l'image des quartiers.

**Priorité 2 : Créer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des contrats de ville**

La citoyenneté au travers de la participation des habitants consiste à leur octroyer une place plus importante dans le processus d'élaboration des politiques publiques, notamment dans le cadre des démarches entreprises autour des Fonds de Travaux Urbains, des Projets d'Initiative Citoyenne ou encore du dispositif Nos Quartiers d'Été, dispositifs emblématiques de la Région Hauts-de-France.

Les formes de participation citoyenne à l'échelle locale sont aussi diverses que variées et tendent à se qualifier. La Région a la volonté d'accompagner cette dynamique. Les habitants des quartiers sont souvent à l'origine de projets innovants. Les actions collectives, petites ou grandes, favorisent une mise en commun des ressources, la confrontation de points de vue et la considération et compréhension d'intérêts collectifs. La Région souhaite favoriser et accompagner les innovations entreprises et permettre le droit à l'expérimentation de systèmes de participation locale. Les dispositifs régionaux permettront d'accompagner les actions valorisant les talents et compétences au sein des quartiers.



# 3-DES FINANCEMENTS PRIORISES ET PLURIANNUELS

Mobilisation du droit commun



Contribution de la Région Hauts-De-France

## 4. Nos Quartiers d'Eté (NQE)

L'accompagnement régional à travers ses crédits spécifiques vise entre autres à soutenir les enjeux de citoyenneté et d'animation de la politique de la ville via notamment le dispositif Nos Quartiers d'Eté.

Ce dispositif s'inscrit ainsi dans la priorité 2 du cadre d'intervention régionale 2024-2030.

Au travers de ce dispositif, la Région Hauts-de-France entend soutenir durant la période estivale, des démarches d'animation des quartiers visant une citoyenneté active via le sport, la culture et le développement durable.

NQE a ainsi pour objectif principal d'animer les quartiers politique de la ville pendant l'été selon les grands principes suivants:

- Inscrire son projet dans un fil rouge régional défini pour une ou plusieurs années,
- Mettre en place des temps forts sur un ou plusieurs jours, « événements marquants et festifs » qui resteront dans la mémoire des habitants,
- Mener une démarche collective et participative avec et pour les habitants,
- Proposer des manifestations écoresponsables s'inscrivant dans une démarche Rev3.



# 3-DES FINANCEMENTS PRIORISES ET PLURIANNUELS

Mobilisation du droit commun



## Contribution du Conseil départemental du Nord

Le Département est un partenaire historique de la politique de la ville et fait partie des signataires obligatoires des contrats de villes, tel que l'impose la loi Lamy du 21 février 2014. Le Département prendra part à la nouvelle contractualisation « Quartiers 2030 », autour des 5 axes prioritaires énoncés par l'Etat, à savoir : l'emploi, l'éducation/jeunesse, la santé, la transition écologique et la sécurité/tranquillité publique.

Le Département a défini un certain nombre d'engagements qu'il porte à la connaissance des EPCI/communes pilotes des contrats de ville de son territoire :

**En matière d'emploi :** la stratégie départementale s'est concrétisée par la création des 7 Maisons Nord Emploi (MNE) sur l'ensemble des territoires, le renforcement du partenariat avec France Travail (ex-Pôle Emploi) et le développement des plateformes emploi et insertion professionnelle au service des entreprises, ou enfin l'aide aux entreprises via le financement des contrats aidés. D'autre part, l'appel à projets « insertion et emploi » (2022-2025) permet d'accompagner les allocataires du RSA avec l'objectif de doubler les sorties vers l'emploi.

Enfin, l'un des axes forts porté par le Département vise à prévenir l'entrée des jeunes dans le RSA, notamment via le dispositif « Réussir sans attendre » (2023-2025), qui ambitionne de repérer et proposer à 3 750 jeunes NEET (Not in Education, Employment or Training - personnes en dehors d'un parcours d'études, sans emploi et en dehors d'un parcours de formation) un parcours de réussite vers une insertion professionnelle durable (taux de retour à l'emploi attendu : 65%).

**En matière de santé :** Des permanences et/ou consultations (Protection Maternelle et infantile, Service Prévention Santé, Services Sociaux de Proximité...) sont assurées au sein des Maisons Nord Solidarités (MNS) ou des structures partenaires par les équipes médico-sociales du Département.

Par ailleurs, le déploiement du « Camion Nord Santé Prévention » en faveur de la santé des femmes constitue un nouveau service de proximité, en lien avec l'Etat, l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

Pour faire face à la désertification médicale, le Département déploie des Maisons Nord Santé. Cette nouvelle offre, construite en concertation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Assurance Maladie et le Conseil de l'Ordre des Médecins du Nord, propose des consultations médicales aux Nordistes sans médecin traitant. Un premier site a récemment ouvert ses portes à Cuincy dans le Douaisis. D'autres seront développés dans l'Avesnois (Glageon-Landrecies-Feignies), ou encore en Flandre maritime (Cappelle-la-Grande), et pourront ainsi bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires. Enfin, une délibération cadre assortie d'un nouvel appel à projets santé (2024-2026) a été votée le 22 janvier 2024.



# 3-DES FINANCEMENTS PRIORISES ET PLURIANNUELS

Mobilisation du droit commun



## Contribution du Conseil départemental du Nord

**En matière de réussite éducative** : La question de la jeunesse demeure primordiale pour le Département par le biais de la prévention spécialisée auprès des jeunes de 11 à 18 ans et via les dispositifs favorisant l'autonomie des jeunes.

Pour soutenir les familles, le Département finance via l'Appel à Initiatives Parentalité des projets portés par les acteurs locaux. Des Maisons des Parents ont également été créées à destination des parents et des acteurs de la parentalité dans les secteurs du Valenciennois, du Douaisis, du Cambrésis et de Roubaix-Tourcoing.

Par ailleurs, le Projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC) 2023-2026, mené en lien avec l'Education Nationale, participe à la politique éducative volontariste du Département. Il contribue à répondre au principe d'égalité des chances pour tous les collégiens via un appel à projets permettant de financer des actions des établissements autour de la thématique "Bien vivre au collège".

Enfin, le Département apporte une aide financière à la prise d'un repas équilibré (aide à la demi-pension) pour tous les collégiens au sein des cantines des établissements, parallèlement à l'aide à la réussite éducative versée aux établissements afin de faire face à une dépense pour un élève de famille en difficulté.

Sur le plan de la gouvernance et en termes de présence, le Département participe aux différentes instances : Comités techniques (COTECH) et comités de pilotage politiques (COFIL). Il est également représenté aux Comités de pilotage via les Présidents des Commissions Territoriales d'Insertion Professionnelle (CTIP).

Des bilans sont également réalisés annuellement pour rendre compte de l'implication départementale au sein des territoires concernés par la politique de la ville.

**En matière de transition écologique** : le Département contribue à l'émergence des projets communaux et intercommunaux de requalification d'espaces publics, construction/rénovation d'équipements publics, culturels ou encore sportifs via son dispositif d'aides à l'investissement au titre des Projets Territoriaux Structurants (PTS) et de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB). Une bonification tarifaire est allouée aux projets présentant des critères qui répondent aux objectifs de développement durable.

Par ailleurs, le dispositif départemental « plantation et renaturation » conforte les engagements du Département en termes de biodiversité et permet aux porteurs de projets (communes, associations, bailleurs...) de bénéficier de financements en vue de favoriser les plantations en ville et la mise en place de jardins collectifs.



# 3-DES FINANCEMENTS PRIORISES ET PLURIANNUELS

Mobilisation du droit commun



## Contribution du Conseil départemental du Nord

**En matière de cadre de vie et de logement**, le Département œuvre en faveur des publics vulnérables en aidant les particuliers (habitat privé) dans l'amélioration de leur logement via le dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS), afin de lutter contre la précarité énergétique et les aléas du mal-logement.

**En matière de sécurité publique et de lutte contre les violences intrafamiliales** : le Département est engagé dans une politique volontariste de lutte contre les violences intrafamiliales. Un appel à projets a été lancé afin de soutenir les actions individuelles ou collectives de prévention, formation ou accompagnement des victimes et auteurs de violences.

**En termes de tranquillité**, le Département soutient la mise en place de dispositifs de vidéo-protection à proximité des établissements scolaires, par le biais des Projets Territoriaux Structurants à enjeux départementaux.

**De façon transversale** : le Département porte une attention particulière à l'amélioration du cadre de vie de tous les Nordistes, notamment sur les territoires en QPV, en tant que signataire des conventions portées dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) qui constitue le volet urbain des contrats de ville. Cet engagement se poursuit particulièrement auprès des ménages concernés par les programmes de relogement, qui sont accompagnés par les travailleurs sociaux du Département.

Par ailleurs, le Département participe pleinement aux réflexions permettant la mise en œuvre d'une démarche partenariale de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) sur tous les territoires.

**En matière d'aller-vers** : Le Département du Nord œuvre pour l'accès aux droits de tous les Nordistes. Ainsi, des dispositifs mobiles et itinérants sont mis en place, tels les camions/bus bleus France Services du Département qui assurent 28 haltes en quartiers prioritaires afin d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives du quotidien (santé, emploi, retraite...) dans le Douaisis, le Valenciennois, le Cambrésis, les Arrondissements de Dunkerque et de Lille. Par ailleurs, dans le cadre de ses politiques culturelles, le Département du Nord favorise la captation des publics en soutenant les structures qui développent des actions de médiation en direction des habitants des QPV.



# 3-DES FINANCEMENTS PRIORISES ET PLURIANNUELS

Mobilisation du droit commun



## Contribution de la Banque des territoires

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, autour de **deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :**

- **d'accélérer le verdissement des quartiers :** atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments (notamment les écoles), déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- **de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;**
- **de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance**

La Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions **dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :**

- de **crédits d'ingénierie** pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de **fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;**
- de **prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers**, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.



# 3-DES FINANCEMENTS PRIORISES ET PLURIANNUELS

## Mobilisation du droit commun

## Contribution de la Direction des services départementaux de l'Education Nationale

### Promouvoir l'éducation

- Déployer 3 ou 4 cités éducatives en 2024 et couvrir tous les QPV d'une cité éducative
- Réduire l'écart éducation prioritaire et hors éducation prioritaire sur la proportion d'élèves performants en français et en mathématiques
- Dédoubler toutes les classes de GS/CP/CE1 en REP+ et en REP des QPV
- Limiter les effectifs à 24 des classes en GS/CP et CE1 des écoles en QPV
- Rendre plus performants les élèves de QPV à l'entrée en 6e dans les savoirs fondamentaux
- Engager les écoles en QPV à l'élaboration d'une feuille de route pédagogique permettant de cibler les besoins des élèves, de définir les actions à mettre en œuvre mais également les aides à demander au niveau supra pour atteindre les objectifs identifiés par les évaluations nationales puis de mesurer l'effet de ce pilotage. Cette feuille de route est déclinée selon trois entrées : l'utilisation des moyens, la gestion des personnes ainsi que les actions pédagogiques.

### Promouvoir l'ambition scolaire

- Améliorer l'ambition scolaire des élèves et garantir la sécurisation de leurs parcours, notamment en développant la continuité des apprentissages et le suivi des élèves de l'école élémentaire au lycée
- Améliorer la maîtrise des savoirs fondamentaux en conduisant les élèves à participer à l'école ouverte ou aux stages de remise à niveau
- Eduquer à la mobilité ("cordées de la réussite", stage de 3ème en dehors de leur commune, promotion de l'internat auprès des familles...)
- Conduire une politique d'orientation active (mentorat, promotion des filières d'excellence, promotion pour les filles des filières scientifiques ou industrielles).

# 3-DES FINANCEMENTS PRIORISES ET PLURIANNUELS

## Mobilisation du droit commun



Circoscription de  
Dunkerque-Hazebrouck

## Contribution de la Direction des services départementaux de l'Education Nationale

### Promouvoir l'accès à la culture et au sport

- Développer des politiques éducatives ambitieuses qui ouvrent le "champ des possibles", notamment en encourageant les séjours collectifs et en favorisant l'accès à la culture et au sport
- Conduire les collèges à mobiliser la part collective du Pass'Culture.
- Faire au sein des établissements la promotion des activités physiques et sportives en mobilisant le Pass'Sport ou les "Deux heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive"

### Renforcer la participation des jeunes au service national universel (SNU)

- Atteindre un objectif de 20% de jeunes habitant en QPV parmi les jeunes participant au SNU (contre 10% aujourd'hui)

### Faciliter l'accès des jeunes et des enfants domiciliés en QPV au dispositif « colos apprenantes »

- Atteindre un objectif de 60% de jeunes habitant en QPV parmi les jeunes bénéficiant de places en colo apprenante (contre 43% aujourd'hui)

### Améliorer l'accès à l'offre associative sportive en déployant l'usage du Pass'Sport au sein des QPV

- Atteindre un objectif de 20% de jeunes habitant en QPV parmi les jeunes qui bénéficient de l'aide financière pass'sport (contre 18,8% aujourd'hui).



# 3-DES FINANCEMENTS PRIORISES ET PLURIANNUELS

Mobilisation du droit commun



## Contribution de la Caisse d'Allocations familiales

### Déployer le service public de la petite enfance

- Augmenter de 5 % le nombre de places de crèches en QPV
- Labelliser des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) dans au moins 15 quartiers QPV

### Renforcer les actions de soutien à la parentalité

- Déployer 10 lieux d'accueil enfant parent supplémentaires en QPV en fonction de l'offre existante

### Développer les conditions de plus de cohésion sociale

- Couvrir 100% des QPV par un centre social ou un espace de vie sociale



# 3-DES FINANCEMENTS PRIORISES ET PLURIANNUELS

**Mobilisation du droit commun: Contribution de l'ARS**



Développer la médiation santé pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins	Couvrir 100 % des QPV par un adulte-relais médiateur santé (ARMS)
Accompagner les femmes vers un accès à la prévention et aux soins	Développer les initiatives "d'aller vers" les femmes pour un meilleur accès à la prévention santé
	Promouvoir l'accès aux dépistages organisés des cancers, à travers le financement de projets cofinancés ARS-AM dans le cadre de la stratégie d'animation territoriale portée par l'ARS, L'AM et le centre régional de coordination de dépistages des cancers dans chaque arrondissement
Promouvoir la santé des jeunes	Développer la formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM, PSSM Jeunes) des acteurs sociaux, médico-sociaux et de santé du territoire pour mieux repérer les jeunes en difficulté, les aider et les orienter dans la cadre d'une programmation pluriannuelle
	Renforcer le diagnostic des troubles du neuro-développement en élargissant l'offre des plateformes de coordination et d'orientation (PCO) aux 7/12 ans
	<b>Faire connaître l'offre sur les territoires et renforcer les dispositifs existants pour améliorer la couverture territoriale au bénéfice des QPV</b>
	Mieux orienter les jeunes vers les dispositifs existants comme les consultations jeunes consommateurs (CJC) ou les maisons des adolescents.
Promouvoir le développement d'une alimentation saine et l'activité physique	Mener une réflexion avec le Département de déploiement territorial et de renforcement des maisons des adolescents.
	Inscrire dans 100% des volets santé des contrats de ville couverts par 1 CLS un objectif commun concernant l'alimentation et l'activité physique
Accompagner les structures d'aides alimentaires dans les QPV autour d'actions d'éducation alimentaire	Soutenir les initiatives portées par les associations et/ou les habitants des QPV à travers l'appel à projet "fonds d'intervention régional alimentation activité physique". Une priorité est donnée aux QPV dans le cahier des charges et dans l'instruction de cet appel à projets.
	Soutien de l'ARS pour les actions visant à accompagner la distribution des colis par des actions d'éducation alimentaire pour lutter contre la précarité alimentaire



# 3-DES FINANCEMENTS PRIORISES ET PLURIANNUELS

Mobilisation du droit commun:



Flandres

## Contribution de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Flandres

Priorité	Objectif	Indicateur(s)
Améliorer l'accès aux droits et aux soins	Recours aux prestations	Nouer un partenariat d'accès aux droits et d'inclusion numérique avec une association intervenant dans chaque QPV du département
	Recours aux dispositifs de prévention	Taux de recours aux DO à faire progresser plus rapidement que celui de la population générale Proposer 1 EPS à chaque foyer relogé dans le cadre du programme NPNRU Faire progresser le taux de recours au dispositif Mon soutien psy (situation fin 2023 comme point de référence)
Faire de la santé des enfants une priorité	1000 premiers jours	Développer de façon prioritaire les entretiens pré nataux et post nataux à domicile (situation fin 2023 comme point de référence)
	Dépistage MT Dents	Développer de façon prioritaire les actions MT Dents dans les QPV (situation fin 2023 comme point de référence)
	Mission retrouve ton cap (obésité)	Faire progresser le nombre de MSP exerçant en QPV ou limitrophe et proposant le parcours MRTC (situation fin 2023 comme point de référence)
Soutenir la démographie médicale	Favoriser la prise en charge des patients fragiles	Taux de patients ALD sans MT résidant en QPV
Favoriser une approche environnementale de la santé	Développer les réflexes favorables en matière de santé	Mener 1 action de sensibilisation ou de dépistage liant environnement et santé dans chaque contrat de ville



# 3-DES FINANCEMENTS PRIORISES ET PLURIANNUELS

**Mobilisation du droit commun:**



## Contribution de France Travail Hazebrouck

Les priorités stratégiques de France Travail emploi en direction des Quartiers Prioritaires de la ville sont :

**Assurer une présence physique en proximité des quartiers prioritaires :**

- Sur-mobiliser les services de droit commun en faveur des habitants des quartiers prioritaires, en particulier les plus intensifs et ceux destinés aux publics les plus fragiles ;
- Renforcer notre mobilisation à travers des dispositifs spécifiques en direction des quartiers prioritaires en mobilisant les dispositifs locaux.

**Et cela en cohérence avec les principales orientations France Travail :**

- Mobilisation de l'ensemble des partenaires locaux du réseau de l'accompagnement sur la présence physique et la mobilisation des services de droit commun.
- S'appuyer sur les acteurs locaux de proximité pour « aller vers » les habitants des QPV à la recherche d'emploi mais pas nécessairement connus du Service Public de l'Emploi et des autres acteurs de l'accompagnement



# 3-DES FINANCEMENTS PRIORISES ET PLURIANNUELS

Mobilisation du droit commun:



## Contribution de France Travail Hazebrouck

### Axe Proximité / aller vers:

Rapprocher l'emploi des lieux de résidence : organiser des actions au sein du Quartier et hors les murs de France Travail  
Faire rencontrer les parties autour d'évènements pour mieux se connaître : 1 café-1 emploi  
Insertion par le sport : organiser des Stade Vers l'Emploi au sein du Quartier  
Renforcer les actions avec les bailleurs pour aller vers les habitants non connus des acteurs de l'accompagnement vers l'emploi  
Informé sur le marché du travail : visibilité des opportunités d'emploi  
Développer les immersions en entreprise  
Promouvoir l'alternance  
Faire connaître les aides à l'emploi (Emplois Francs, contrats aidés)  
Proposer les services les plus intensifs destinés aux personnes les plus fragiles : Contrat Engagement Jeune, Accompagnement GLOBAL, Insertion par l'activité Economique

### Axe Levée des freins à l'emploi:

Mobilité : Faire connaître les aides à la mobilité et la plateforme Mes aides (solutions de mobilité au niveau local) des professionnels et des habitants  
Garde d'enfants : Promouvoir les aides AGEPI versées par Pole emploi



# 3-DES FINANCEMENTS PRIORISES ET PLURIANNUELS

## Mobilisation du droit commun

### Contribution de la Banque Publique d'investissement : BPIFRANCE

**SOLUTIONS DE DROIT COMMUN :** Innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

**PROGRAMMES SPECIFIQUES :** Mise en place des dispositifs du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux membres du collectifs Cap Créa (Réseau d'accompagnement à la création d'entreprises)

**15 briques de solutions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.**

- **Concours Talents des Cités :** concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030 :** des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- **Les Bus de l'Entrepreneuriat :** des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- **Les CitésLab :** des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat :** le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- **Le renforcement des actions des Réseaux :** pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.

# 3-DES FINANCEMENTS PRIORISES ET PLURIANNUELS

## Mobilisation du droit commun

### Contribution de la Banque Publique d'investissement BPIFRANCE

- **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers** : un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- **Des actions renforcées en soutien aux projets innovants** : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- **Un nouveau prêt bonifié Flash** : un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- **Un nouveau Fonds de fonds en investissement** : qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- **Une équipe Fast Track to Cash** : qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.
- **Les accélérateurs** : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- **Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** : pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.



# 3-DES FINANCEMENTS PRIORISES ET PLURIANNUELS

Exonération de la de la TFPB: vers des résultats tangibles et mesurables pour les habitants



## Contribution de Partenord Habitat

Partenord Habitat est l'Office Public de l'Habitat (OPH) du Département du Nord. Avec une équipe de proximité, notre office gère en Flandre plus de 2 000 logements.

Partenord Habitat en tant qu'acteur majeur du logement social, joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre du contrat de ville. Nous nous engageons dans la construction et la rénovation des logements, la mixité sociale et urbaine, l'accompagnement social et la vie du quartier.

Dans le cadre du contrat de ville du Quartier Foch – Pasteur, Partenord Habitat s'engage à créer avec les acteurs du quartier et du territoire les conditions d'un dialogue renforcé, permanent et constructif au service des habitants du quartier. Nous contribuerons à la réalisation des objectifs et des actions ( non exhaustives) suivantes :

- **Accès aux droits et aux services publics**

Mise à disposition d'un local en pied d'immeuble en vue d'accueillir des permanences de service public, point santé, MNS.

- **Tranquillité et sécurité publique**

Travail partenarial de prévention et de traitement des incivilités dans le cadre du CLSPD.  
Prévention des conduites à risque

- **Transition énergétique et écologique**

Accompagnement des habitants dans la prévention des impayés des fluides, la gestion renforcée des encombrants avec le SMITCOM.  
Sensibilisation à l'éco-citoyenneté



# 3-DES FINANCEMENTS PRIORISES ET PLURIANNUELS

Exonération de la de la TFPB: vers des résultats tangibles et mesurables pour les habitants

## Contribution de Partenord Habitat



- **Insertion et emploi**

Mise en synergie des différentes actions au retour à l'emploi avec les partenaires locaux.  
Insertion socio-professionnelle des invisibles et publics vulnérables (+50ans, -25ans, étrangers, parents, aidants)

- **Citoyenneté, bien vivre ensemble**

Participation aux instances citoyennes (conseil citoyen)  
Actions pour rompre l'isolement au travers de manifestations collectives partenariales.  
Aller vers et faire avec les habitants : développer l'auto-réhabilitation accompagnée.

Ces engagements peuvent varier et s'adapter en fonction des besoins identifiés dans le quartier concerné. Nous nous engageons à avoir un rôle actif et partenarial dans la mise en œuvre du contrat de ville , en collaboration avec les collectivités locales, les associations et les habitants.

# 3-DES FINANCEMENTS PRIORISES ET PLURIANNUELS

Exonération de la de la TFPB: vers des résultats tangibles et mesurables pour les habitant

Flandre Opale Habitat 

Groupe ActionLogement

## Contribution de Flandre Opale Habitat dans le contrat ville Hazebrouck 2024-2030

**Présentation du patrimoine :** Flandre Opale Habitat est présent sur le QPV d'Hazebrouck à raison de 55 logements individuels situés rue de la barrière Rouge et du Dr SAMSOEN âgés en moyenne de 42 ans et de type 3, 5 et 6 ; l'ancienneté concernant la durée d'occupation moyenne est de plus de 20 ans, tandis que l'âge moyen des résidents est de 56 ans.

Dans le courant du 2e semestre 2024, 49 logements collectifs inclusifs situés 90 Rue Pasteur co-gérés avec l'association des Papillons Blancs d'Hazebrouck seront par ailleurs livrés.

Pour ce faire et au même titre que la participation antérieure du contrat de ville sur la période 2014 – 2020, **Flandre Opale Habitat s'inscrit pleinement dans le contrat de ville d'Hazebrouck pour la période 2024-2030 avec pour objectifs :**

- De favoriser les actions en faveur de l'insertion et/ou de la mobilité professionnelle.
- De co-constituer les actions en faveur de l'environnement, de la réduction des déchets et de revitalisation urbaine par exemple avec le concours de l'association des compagnons bâtisseurs et du SMICTOM des Flandres.
- De nouer des partenariats innovants avec les structures locales pour améliorer le lien social dans les quartiers au travers d'actions incitatives ; participations aux manifestations locales favorisant le « bien vivre ensemble ».
- De valoriser toutes les actions en faveur de la sécurité des biens et des personnes au travers de moyens digitaux innovants et aux participations régulières des instances telles que les CLSPD et GPO.

Ces engagements seront naturellement adaptés en fonction des besoins identifiés dans les quartiers qui en bénéficient ; nous prôtons pleinement le concours partenarial en vue d'atteindre les objectifs précités.

# Partie 4: Piloter et évaluer pour mieux s'orienter, se réorienter et entreprendre

# 1-Organisation de la gouvernance

Le pilotage du contrat de ville doit permettre à la fois l'implication d'un partenariat plus étendue et un pilotage efficace. Ce pilotage reposera sur :

- **Un Comité de pilotage** du Contrat de Ville qui réunit l'ensemble des institutions signataires du Contrat ainsi que les partenaires associés et des représentants de la société civile. Il tiendra au moins une réunion plénière par an et sera piloté par l'Etat, l'Agglomération et la Ville. Il décidera des grandes orientations du contrat de ville, suivra sa mise en œuvre et son évaluation.
- **Des comités techniques** seront organisés à partir des principales priorités du contrat : Santé, éducation, emploi et mobilité. Ces groupes seront chargés, à partir des enjeux stratégiques et opérationnels définis dans le contrat-cadre (qu'ils soient thématiques ou transversaux), d'élaborer un plan d'action et de veiller à sa mise en œuvre. La chargée de missions politique de la ville et lien avec l'agglomération en assurera l'animation, le suivi et l'évaluation. Les groupes thématiques veilleront à la bonne articulation des dispositifs contribuant au contrat de ville. Ils se réunissent, à minima trois fois par an, et peuvent s'organiser en sous-groupe suivant les enjeux.

## 2- L'évaluation du contrat ville

Le suivi et l'évaluation du Contrat de Ville donnera au territoire des moyens opérationnels pour appréhender cette nouvelle contractualisation. Ces moyens opérationnels permettront d'améliorer la conduite de ce dispositif, de planifier et d'affecter de façon équilibrée les ressources, et enfin de rendre compte aux principaux acteurs en faisant état des résultats obtenus.

Le suivi du contrat de Ville se fera en continu et permettra de nourrir l'évaluation. Pour cela, le comité de Pilotage du contrat de Ville aura la tâche d'organiser, tout au long du processus, des réunions pour le « suivi et l'évaluation du programme » afin de piloter ces démarches pour les six ans à venir.

### **Une évaluation en plusieurs temps :**

- Une évaluation bilan des crédits spécifiques en comité technique puis en comité de pilotage chaque année
- Une commission annuelle communautaire politique de la ville établira un compte-rendu
- Les tables citoyennes annuelles feront l'objet d'un état des lieux et des avancées.
- L'évaluation à mi-parcours permettra d'analyser en profondeur la mise en œuvre et de proposer des préconisations d'adaptations en cours de fonctionnement. La mise en œuvre de ces préconisations devra alors, si nécessaire, permettre de repositionner, d'adapter les modalités de fonctionnement de l'équipe d'ingénierie, de revoir les critères de sélection des projets.
- L'évaluation finale permettra quant à elle de mesurer les plus-values apportées par le Contrat de Ville aussi bien en termes de contenu des projets que de méthodologie de travail des acteurs

## 2- L'évaluation du contrat ville

### L'évaluation des quatre actions concrètes

Chaque année les quatre projets phares du contrat ville feront l'objet d'une évaluation en lien avec les différents indicateurs notamment les données compas

### Les quatre projets concernés par cette évaluation accrue annuelle seront les suivants:

- **Mobilité:** déployer le réseau de bus et éduquer à la mobilité dès le plus jeune âge
- **Chantier d'éducation et d'insertion:** organiser un camp d'éducation et d'insertion chaque année, afin de promouvoir l'objectif des 15% de jeunes en apprentissage en QPV pour 2027
- **Education:** Cibler encore plus les élèves en fragilité et mettre en œuvre des actions personnalisées en vue d'atteindre les objectifs attendus pour les évaluations nationales. Promouvoir l'utilisation du PASS SPORT au sein du QPV pour atteindre les 20% d'utilisation dans le QPV
- **Santé:** Déployer un adulte-relais médiateur santé sur le Quartier Prioritaire de la Ville

## Partie 5: ANNEXES

Lille, le 3 juillet 2023

Mission politique de la ville et égalité des chances  
Affaire suivie par : Elvire BARREIRA  
Tél. : 03 20 30 55 92  
elvire.barreira@nord.gouv.fr

La préfète déléguée pour l'égalité des chances

à

Destinataires in fine

**Objet : Refonte de la politique de la ville dans le département du Nord – Quartiers 2030**

**PJ :** contribution méthodologique rédigée par les membres de la commission nationale « participation citoyenne »

Dans le cadre de l'ambition portée par le président de la République pour les quartiers populaires, la nouvelle génération des contrats de ville « Quartiers 2030 », prendra la suite des contrats de ville actuels au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour 6 ans avec un objectif : amplifier la mobilisation de tous afin de permettre à ces quartiers de sortir de la situation de décrochage socio-économique dans laquelle ils se trouvent.

Ainsi que j'ai pu vous l'indiquer lors des réunions territoriales que j'ai présidées aux côtés des sous-préfets au premier trimestre, si le cadre juridique demeure celui de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite « loi Lamy », nous devons en revanche changer les modalités d'intervention dans ces quartiers afin qu'elles soient plus stratégiques, plus souples, plus adaptables et plus proches des besoins des habitants.

Cette note a pour objectif de préciser les éléments attendus par l'État sur le département du Nord, en contenu et en méthode, pour l'élaboration des nouveaux contrats « Quartiers 2030 » qui repose sur trois piliers : une nouvelle géographie prioritaire, une méthode d'élaboration qui s'appuie à la fois sur une évaluation des précédents contrats et sur une participation citoyenne ravivée, ainsi qu'une contractualisation resserrée.

### 1- La nouvelle géographie prioritaire

Alors que la carte actuelle des quartiers prioritaires de la politique de la ville est fondée sur des critères de revenu et de population datant de 2011, l'INSEE et l'ANCT ont actualisé les données avec celles de 2019, en conservant le même indicateur de pauvreté.

Après une première analyse à l'échelle du département des contours potentiels des nouveaux quartiers, je vais à la rencontre des élus concernés (présidents des EPCI et maires), avec les sous-préfets d'arrondissement, pour échanger et proposer à l'ANCT d'ici le 31 août 2023 des évolutions de périmètres permettant de prendre en compte les réalités locales.

La nouvelle cartographie doit d'une part veiller à une cohérence avec la géographie prioritaire de l'éducation nationale, en intégrant autant que possible les établissements classés en REP et REP +, dont la cartographie devrait également être revue en 2023, et d'autre part systématiquement intégrer les périmètres des quartiers en rénovation urbaine au titre des interventions de l'ANRU. A l'échelle nationale, la nouvelle géographie prioritaire sera ensuite validée par le comité de suivi piloté par le ministre chargé de la ville puis publiée par décret avant la fin de l'année.

### 2- La méthode d'élaboration des nouveaux contrats « Quartiers 2030 »

Les nouveaux contrats et leurs axes stratégiques doivent être définis en partenariat avec tous les acteurs concernés (collectivités locales, bailleurs, secteur associatif, entreprises, chambres consulaires, services publics de l'emploi, services locaux de l'État...) selon une méthode propre à chaque EPCI, en lien étroit avec les sous-préfets d'arrondissement.

#### **2.1- La nouvelle génération de contrats « Quartiers 2030 » doit tirer les enseignements de l'évaluation des contrats de ville 2014-2023 et comprendre des portraits de territoire**

L'élaboration des contrats « Quartiers 2030 » doit s'appuyer sur l'ensemble des travaux d'évaluation des contrats de ville actuels menés depuis 2021 par les EPCI ainsi que sur les données d'observation des quartiers disponibles, notamment celles compilées par le système d'information géographique de la politique de la ville SIG Ville (<https://sig.ville.gouv.fr>), et celles de l'observatoire régional de la santé et du social (<http://www.or2s.fr>). L'évaluation qui sera menée durant l'année 2023 sur la contractualisation entre l'État et le Département dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, dans la perspective du nouveau pacte des solidarités 2024-2027, alimentera également directement le diagnostic des contrats de ville.

J'ai fait appel au cabinet COMPAS afin de proposer aux collectivités la réalisation de portraits de territoires succincts de quelques pages comportant les grandes caractéristiques démographiques et socio-économiques des quartiers qui pourront figurer en introduction de chaque contrat avec un même formalisme sur l'ensemble du département. Le cabinet COMPAS a démarré la réalisation des portraits, qui ont fait l'objet d'une restitution collective le 28 juin dernier avant leur mise à disposition. Les porteurs de contrat de ville qui le souhaitent pourront également organiser avec le COMPAS une restitution personnalisée des travaux.

#### **2.2- Les habitants doivent être consultés pour l'élaboration des nouveaux contrats « Quartiers 2030 »**

Les habitants doivent pouvoir s'exprimer de façon la plus large possible sur leurs attentes et leurs priorités pour les contrats de demain. Ainsi, à l'échelle nationale :

- une plateforme numérique sera ouverte dans les prochaines semaines par l'ANCT pour recueillir les avis de toutes celles et de tous ceux intéressés par l'avenir de nos quartiers et communiquer sur les événements prévus localement ;

- la commission nationale « participation citoyenne des quartiers », présidée par Mohamed Mechmache, se déplacera dans plusieurs villes afin d'y animer des temps d'échanges.

Au niveau local, les habitants doivent pouvoir être entendus pour co-construire des réponses concrètes à leurs besoins et identifier :

- les changements attendus à l'horizon 2030 dans les quartiers concernés ;
- les ressources et acteurs à mobiliser ;
- les projets structurants pour porter ces changements.

Dès lors que vous avez déjà mené des réunions de concertation avec les habitants (sur un périmètre que vous aurez défini, à l'échelle du quartier, de la commune ou de l'intercommunalité), il n'est pas nécessaire de réitérer l'organisation de tels temps d'échanges. Dans le cas contraire, il est obligatoire que des réunions avec les habitants soient organisées par les collectivités avant la fin du mois de juillet 2023, en lien étroit avec les sous-préfets d'arrondissement. Vous vous appuyerez sur le document de cadrage produit par la commission « participation citoyenne » et annexé à la présente note.



### 3- La nouvelle génération de contrats « Quartiers 2030 » doit permettre de réinventer la politique de la ville autour de stratégies de territoires et de priorités resserrées

#### **3.1- Un contrat succinct, souple et pragmatique, pour définir une stratégie territoriale de développement des quartiers**

Sur la forme, le contrat de ville doit être un document écrit succinct et pragmatique, mettant en avant des actions concrètes et structurantes, avec une annexe financière. Il pourra être ajusté régulièrement en fonction des évolutions des besoins et des politiques sur les territoires.

Le contrat de ville doit acter les engagements de tous les signataires du contrat : les collectivités locales directement concernées (EPCI et villes), le conseil régional des Hauts-de-France, le département du Nord, les bailleurs présents sur les quartiers, la CAF du Nord, la CPAM, les missions locales ainsi que les services et opérateurs de l'État (DSDEN, ARS, Pôle Emploi, ...).

Le contrat doit comporter un socle consacré à des thématiques prioritaires à l'échelle du contrat de ville qui doivent recouvrir en particulier les enjeux suivants :

- l'éducation, avec notamment la réussite scolaire et éducative, l'obligation de formation des 16-18 ans, l'orientation des jeunes ainsi que le soutien à la parentalité (notamment les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents – REAAP), sur une tranche d'âge allant de 0 à 25 ans. Les cités éducatives, qui traitent de ces sujets, seront généralisées à tous les QPV ;

- la santé (dont la santé mentale), avec notamment la prévention et l'accès aux soins, l'accès au sport et à une alimentation saine, la prise en compte du vieillissement, le diagnostic et la prise en charge des personnes en situation de handicap. Les ateliers santé ville (ASV), lorsqu'ils existent, constituent le volet santé du contrat ;

- l'emploi, avec notamment l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des allocataires du RSA, la formation professionnelle, l'employabilité des jeunes, des femmes et des seniors, la levée des freins à l'emploi (le développement de crèches et en particulier des crèches AVIP doit être privilégié) . Les cités de l'emploi lorsqu'elles existent peuvent utilement intégrer les services publics pour l'emploi local (SPEL) pour plus de cohérence et de lisibilité de l'action publique ;

- la transition écologique, avec notamment la rénovation de l'habitat dégradé, la lutte contre la précarité énergétique, la mobilité, l'accès à une alimentation durable, la lutte contre les îlots de chaleur ;

- la sécurité (vidéo protection...) et la prévention de la délinquance, et notamment la lutte contre les trafics de stupéfiants ou encore la lutte contre les violences intrafamiliales.

L'amélioration du cadre de vie, travaillée notamment dans le cadre des nouveaux projets de rénovation urbaine, la lutte contre toutes les discriminations ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes sont des priorités transversales du contrat.

Le contrat de ville doit également comporter une partie dédiée aux thématiques et projets spécifiques de chaque quartier, qui doivent être en nombre limité (lien social, accès aux droits, accès à la culture, etc.).

Le contrat de ville doit par ailleurs prendre en compte voire intégrer les différents schémas et autres contractualisations passées entre l'État et les collectivités : programmes de rénovation urbaine (NPNRU) et de requalification des quartiers anciens dégradés (PMRQAD), plan « Action cœur de ville », programme « Petite ville de demain », pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache (SAT), Engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM), contrats de relance et de transition écologique (CRTE), pacte des solidarités (sur la Métropole européenne de Lille par exemple des réflexions sont en cours pour élaborer une seule et même contractualisation pour la lutte contre la pauvreté et la politique de la ville), contrats locaux d'éducation artistique, contrats territoire lecture, etc.

#### **3.2- Les contrats doivent avant tout décrire l'engagement fort des politiques de droit commun des collectivités locales et de l'État dans les quartiers**

Pour un véritable changement de la situation des quartiers, les nouveaux contrats ne doivent plus se focaliser uniquement sur la gestion des crédits spécifiques mais bien prioritairement mobiliser et adapter les actions relevant des politiques publiques de droit commun.

J'ai organisé à mon niveau, tout au long du mois de juin, des ateliers d'intelligence collective (santé, emploi, transition écologique) et des échanges bilatéraux afin de :

- préparer les engagements des différents partenaires à l'échelle départementale, en particulier les services et opérateurs de l'État, sur le droit commun ;
- identifier les dispositifs ou programmes d'actions de droit commun qui doivent être renforcés ou inventés dans les quartiers, dans les champs notamment de la santé, de l'emploi et de la transition écologique.

Il vous appartient de mener également cette concertation au niveau territorial, en particulier pour identifier la mobilisation des politiques de droit commun des collectivités signataires.

### 4- Gouvernance et modalités de financement

#### **4.1-Gouvernance**

La mise en œuvre du contrat est pilotée par le président de l'EPCI porteur du contrat (ou à défaut par le maire de la commune) et l'État, représenté par le corps préfectoral qui sont les garants du pilotage stratégique du contrat et de la cohérence des actions menées au profit des quartiers.

Le pilotage du contrat doit prévoir des instances de gouvernance permettant une articulation des rôles entre échelon communal et échelon intercommunal pour le pilotage des actions, l'association de tous les partenaires mobilisés pour la mise en œuvre du contrat ainsi que la participation d'habitants. Une vision large des partenaires à associer au contrat doit prévaloir (y compris des acteurs privés, comme par exemple des entreprises).

Ces instances doivent pouvoir répondre aux différents objectifs de pilotage stratégique et technique du contrat, de programmation des crédits (« conférence des financeurs »), de suivi et de l'évaluation de l'impact sur la vie quotidienne des habitants.

Les groupes de travail ou groupes d'appui thématiques, qui réunissent l'ensemble des partenaires autour d'une même problématique pour en approfondir les enjeux et structurer les partenariats, ont démontré une vraie plus-value en termes d'efficacité là où ils existent. Leur constitution est à encourager dans la définition des instances.

Sur le volet éducatif en particulier, le contrat de ville s'appuiera sur la cité éducative avec des instances locales pilotées par une triade ville-préfecture-éducation nationale visant à mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs au profit de l'éducation et de l'orientation des 0-25 ans, en particulier les programmes de réussite éducative (PRE), les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS), les projets éducatifs de territoire (PEDT) ou les projets éducatifs globaux (PEG) quand ils existent.

Ces instances visent également à conforter un partenariat élargi, notamment avec la CAF, l'ARS, le conseil régional et le conseil départemental, les missions locales, les acteurs associatifs et le monde économique.

Ces instances visent également à conforter un partenariat élargi au-delà des signataires du contrat tels que les procureurs, les acteurs associatifs et le monde économique par exemple.



#### 4.2- Modalités de financements d'actions au bénéfice des habitants des quartiers

Le pilotage du contrat doit permettre de suivre la mobilisation des crédits de droit commun ou spécifiques de la politique de la ville. A cette fin, les comités de programmation des contrats devront permettre de définir notamment :

- les crédits des collectivités locales mobilisés ;
- les crédits de l'État, spécifiques ou non à la politique de la ville (Quartiers d'été, Ville vie vacances, Colos apprenantes, crédits départementaux dans le champ de l'égalité femmes-homme ou de la culture, etc.) qui seront ainsi davantage mis en cohérence ;
- la répartition des postes d'adultes-relais financés par l'État ;
- les actions menées par les bailleurs au titre de l'abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui doivent correspondre à un surinvestissement par rapport aux actions classiques d'un bailleur. Ce surinvestissement doit se traduire par la mise en place d'une présence de proximité adaptée, l'adaptation de l'entretien, les actions contribuant à la tranquillité résidentielle (dont la lutte contre l'occupation abusive des halls et la vidéoprotection), les actions de développement social, les petits travaux d'amélioration du cadre de vie (travaux de sécurité passive, réparation du vandalisme, gestion des accès aux caves...). Pour l'année 2024, les conventions ou avenants passés avec les bailleurs au titre de l'exonération de TFPB seront par bailleurs et non par regroupement de bailleurs, et seront partie intégrante du contrat de ville.

En ce qui concerne la programmation des crédits spécifiques, le modèle de l'appel à projets (AAP) annuel unique doit être repensé.

En effet, le cycle annuel de lancement de l'AAP – dépôt des dossiers – instruction – validation de la programmation – engagement des crédits – mobilise la majeure partie du temps des équipes en charge de la politique de la ville, réduisant le temps consacré au diagnostic des besoins, au développement local, à la co-construction des actions et à l'évaluation de leur impact sur les habitants à sa portion congrue. De plus, si l'AAP permet de faire émerger des actions innovantes et de nouveaux acteurs, il rend les co-financiers tributaires de l'offre proposée par les porteurs d'actions.

Aussi il convient, et ce dès l'exercice 2024, de prévoir la combinaison de plusieurs modalités de programmation des crédits pour gagner en souplesse d'intervention :

- AAP annuel et/ou pluriannuel ;
- appels à manifestation d'intérêt (AMI) spécifiques permettant de co-construire des actions sur des besoins pour lesquels il n'existe pas de structure porteuse pré-identifiée ;
- enveloppes annuelles réservées permettant de financer de petits projets ou expérimentations au fil de l'eau, dans le cadre d'une co-instruction multipartenariale.

Le choix des modalités de financement doit également permettre de simplifier la charge administrative et donner de la visibilité aux associations.

Aussi, les conventions pluriannuelles d'objectifs (sur 3 ans et sans dégressivité des crédits) devront représenter un minimum de 50 % de l'enveloppe allouée sur les crédits spécifiques de l'Etat et à l'idéal également des EPCI et villes. Ces CPO devront prévoir une mesure d'impact social. Une méthodologie pourra être utilement apportée aux associations.

L'engagement financier dans le temps de tous les partenaires du contrat de ville doit être encouragé en généralisant le conventionnement pluriannuel multifinancier, à travers la formalisation de conventions cadre. Un modèle, adaptable, de convention cadre vous sera très prochainement proposé.

Par ailleurs, les petites associations intervenant exclusivement en quartier prioritaire doivent pouvoir voir leur projet associatif financé dans son ensemble via des subventions de fonctionnement.

#### 5- Modalités d'évaluation simple et efficace de l'impact sur la vie quotidienne des habitants des actions des futurs contrats « quartiers 2030 »

Les contrats « quartiers 2030 » prendront effet en janvier 2024 pour une durée de deux fois 3 ans, permettant à la fois d'assurer leur synchronisation avec les échéances électorales locales et, grâce à

un point d'étape en 2027, de réinterroger les choix effectués afin qu'ils gardent toute leur pertinence.

Je souhaite que tous les contrats de ville intègrent un socle d'indicateurs clés, indicateurs socio-économiques et indicateurs portant sur les politiques publiques menées, permettant un suivi de l'évolution du quartier ainsi qu'une évaluation de l'impact de la politique de la ville. J'ai mandaté le cabinet COMPAS pour accompagner sur le département la construction d'un socle d'indicateurs communs avec les collectivités.

Je propose également que 3 actions très concrètes et prioritaires pour la vie quotidienne des habitants soient sélectionnées par contrat, pour faire l'objet d'un suivi renforcé (par exemple : déploiement de l'apprentissage visant X jeunes en 2024, augmentation du recours au chèque énergie à hauteur de 30 % des ménages en 2024, développement des petits déjeuners gratuits dans toutes les écoles éligibles en 2024, déploiement du Pass sports et du Pass culture auprès de 100 % des jeunes éligibles, végétalisation de 100 % des cours d'école d'ici 2027, création d'une crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) par quartier d'ici 2027, etc.), avec la désignation d'un chef de projet commun aux signataires du contrat qui fera un reporting de l'état d'avancement de l'action lors de chaque comité de pilotage stratégique des contrats.

Afin de respecter les délais de signature avant la fin d'année 2023, il convient que l'architecture et les grands principes de chaque contrat de ville soit stabilisés pour le mois d'octobre prochain. Les sous-préfets d'arrondissement ainsi que les délégués du préfet sur vos territoires, sont entièrement mobilisés pour vous accompagner.

Mes services restent par ailleurs à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le préfet et par délégation,  
la préfète déléguée pour l'égalité des chances



Virginie LASSERRE



Lille, le 24 janvier 2024

Mission politique de la ville et égalité des chances  
Affaire suivie par : Elvire BARREIRA  
Tél. : 03 20 30 55 92  
[elvire.barreira@nord.gouv.fr](mailto:elvire.barreira@nord.gouv.fr)

La préfète déléguée pour l'égalité des chances

à  
Destinataires in fine

**Objet : Refonte de la politique de la ville dans le département du Nord – contrats « quartiers 2030 »**

**Références :**

- circulaire de la préfète déléguée pour l'égalité des chances du 3 juillet 2023 relative à la refonte de la politique de la ville dans le département du Nord
- circulaire de la secrétaire d'État chargée de la ville du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030
- dossier de presse du comité interministériel des villes du 27 octobre 2023
- décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains

**Pièces jointes :**

- instruction de la secrétaire d'État chargée de la ville du 4 janvier 2023 relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements « quartiers 2030 »
- synthèse départementale de la concertation numérique « quartiers 2030 »
- tableau des objectifs stratégiques de mobilisation du droit commun du comité interministériel départemental
- exemple de convention cadre pluriannuelle multifinanceurs
- kit de communication « quartiers 2030 »

Dans le cadre de l'ambition portée par le président de la République une nouvelle génération de contrats « quartiers 2030 », qui remplacent les contrats de ville, doivent être signés avant la fin du mois de mars 2024 pour 6 ans avec un objectif : permettre à ces quartiers de sortir de la situation de décrochage socio-économique dans laquelle ils se trouvent.

Les violences urbaines du mois de juillet dernier nous obligent à redoubler d'effort pour répondre aux besoins des plus fragiles. Ces nouveaux contrats « quartiers 2030 » sont la formalisation de projets de territoires qui doivent bénéficier avant tout d'un surinvestissement de toutes les politiques de droit commun et en premier lieu de celles intervenant dans le champ de l'emploi et de la création d'entreprise, de l'éducation et de la formation, de la transition écologique et de la santé, avec la nécessité d'avoir des actions fortes vis à vis des adolescents, les moyens spécifiques de la politique de la ville ne venant qu'en complément.

Cette note a pour objectif de préciser les éléments attendus par l'État mais également et surtout ses engagements sur le département du Nord suite au comité interministériel des villes (CIV), présidé par la Première ministre le 27 octobre dernier, et dans la continuité de la circulaire de la secrétaire d'État chargée de la ville du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats « quartiers 2030 » ainsi que de celle que je vous ai fait parvenir le 3 juillet 2023 dernier.

**1- Les contrats « quartiers 2030 » sont élaborés sur la base d'une géographie prioritaire actualisée.**

La géographie prioritaire actualisée est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024, suite à la publication du décret du 28 décembre 2023.

Ce décret est l'aboutissement de concertations étroites, menées en 2023 avec l'ensemble des élus concernés et les services de l'ANCT, afin d'avoir un zonage au plus proche des réalités de chaque territoire.

La nouvelle géographie pour le département du Nord compte 94 quartiers prioritaires de la ville (QPV), au lieu de 91 dans la géographie initiale. Sur la base des données fiscales de 2019, cela correspond à une population en QPV d'environ 400 000 habitants, soit une augmentation d'environ 15 %. La nouvelle cartographie est désormais disponible sur le système d'information géographique de la ville (SIG Ville : [www.sig.ville.gouv.fr](http://www.sig.ville.gouv.fr)). Les données statistiques des nouveaux QPV, dont les populations légales, seront mises à disposition par l'Insee à la fin du premier trimestre 2024 sur ce même site.

Je vous rappelle par ailleurs que je pourrai allouer, de manière circonscrite et exceptionnelle, des crédits spécifiques de l'État sur certains territoires identifiés ponctuellement comme vulnérables mais situés hors de la géographie prioritaire, sous réserve que ce soutien s'inscrive dans le cadre partenarial d'un contrat de ville. Je précise que la souplesse qui m'est donnée ne correspond en aucun cas à la formalisation de nouveaux territoires de veille en politique de la ville.

Enfin, je vous informe que les conventions d'abattement de TFPB en cours avec les bailleurs seront systématiquement reconduites en 2024 sur la base de la géographie prioritaire de 2023 avec des montants identiques ; Aucune convention n'est donc à produire auprès des services de la DRFIP. Les prochaines conventions seront donc à signer pour 2025.

Cela étant, afin qu'il ne s'agisse pas d'un « chèque en blanc » pour les bailleurs en 2024, je réitère ma demande que soient annexées aux contrats « quartiers 2030 » les programmations d'actions concrètes prévues en contrepartie de l'exonération de la TFPB. Ces actions qui sont très importantes pour le cadre de vie des habitants devront être suivies et évaluées tout au long de l'année 2024, notamment concernant les actions de sur-entretien. Le cas échéant, nous pourrions procéder à la suspension de l'exonération pour l'année 2025. Je vous invite donc à poursuivre les travaux et réunions d'échange GUSP-TFPB avec les collectivités et les bailleurs, ainsi que l'examen des programmes d'actions, qualitatifs et chiffrés, correspondants.

**2- Les contrats « quartiers 2030 » doivent traduire une mobilisation partenariale élargie à l'échelle de chaque territoire.**

La définition des projets de développement des quartiers doit s'appuyer sur les éléments de diagnostic issus de l'évaluation des précédents contrats, ainsi que sur les données d'observation disponibles sur les quartiers. En particulier, les portraits de territoires réalisés à ma demande par le cabinet COMPAS pourront figurer en introduction de chaque contrat avec un même formalisme sur l'ensemble du département. Vous pouvez retrouver ces portraits ainsi que les données de chaque quartier (ancienne géographie) sur la plateforme Hauban (identifiants communiqués sur simple demande à [pref-pdec-pohville@nord.gouv.fr](mailto:pref-pdec-pohville@nord.gouv.fr)).

La programmation des actions doivent également tenir compte des résultats de la concertation citoyenne, que vous avez conduite en 2023. Vous trouverez par ailleurs en pièce jointe la synthèse départementale de la concertation numérique « quartiers 2030 ».

Les contrats « quartiers 2030 » doivent définir le cadre formel garantissant la participation des



habitants durant toute la durée du contrat (conseils citoyens, tables de quartiers, maisons de projets, etc.).

Les travaux d'élaboration, déjà largement engagés, doivent permettre de définir les grandes priorités des futurs contrats de ville à l'échelle de chaque territoire autour des enjeux prioritaires précisés par ma circulaire du 3 juillet dernier, à savoir l'éducation, la santé, l'emploi, la transition écologique, la sécurité et la prévention de la délinquance. L'amélioration du cadre de vie, la lutte contre toutes les discriminations et l'égalité entre les femmes et les hommes sont des priorités transversales du contrat.

Sur tous ces enjeux, les contrats devront prévoir des actions fortes ainsi qu'un fléchage spécifique des crédits à destination des adolescents (40 % des habitants des quartiers ont moins de 25 ans) compte tenu des émeutes urbaines de juillet dernier qui ont montré la nécessité de travailler davantage sur les politiques jeunesse.

Tous les contrats seront signés par l'État, ses établissements publics et agences (France Travail, ARS, CPAM, CAF), les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre concernés, le département et la région, le procureur de la République, les bailleurs sociaux et la Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations). Chaque signataire doit contribuer aux orientations stratégiques du contrat et en assurer une déclinaison opérationnelle.

Les contrats « quartiers 2030 » devront être mis en cohérence, voire fusionnés lorsque cela est envisageable, avec les autres contractualisations existantes (NPNRU, CPER, CRTE, Pacte des solidarités, conventions territoriales de la CAF et contractualisation sur la protection de l'enfance notamment).

### **3- Les contrats « quartiers 2030 » voient les volets éducation, emploi, transition écologique et santé renforcés**

Concernant le volet éducatif, il doit correspondre à une approche globale des enjeux et une mobilisation de l'ensemble des partenaires et des dispositifs autour d'une stratégie éducative pilotée par une instance tripartite constituée par les collectivités locales, l'Éducation nationale et les délégués du préfet, sur le modèle de la démarche des cités éducatives.

Lorsque sur un territoire donné, un programme de réussite éducative (PRE) existe et qu'une démarche cité éducative se met en œuvre, il y a lieu d'en fusionner le pilotage. Ainsi, le PRE devient le volet individualisation des parcours d'enfants et de jeunes qui rencontrent des signes de fragilités au sein du projet plus global de la cité éducative qui s'attache à penser les parcours de l'ensemble des publics de 0 à 25 ans sans distinction.

Des directives vous seront données prochainement concernant le développement de nouvelles cités éducatives sur le département.

Concernant le champ de l'emploi, les cités de l'emploi sont maintenues en 2024, dans l'attente de la finalisation du « réseau pour l'emploi » prévu par la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi. Ce volet sera renforcé par le soutien au développement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » par Bpifrance et la Banque des territoires, doté de 456 millions d'euros pour 4 ans à l'échelle nationale, afin de détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers, accompagner et financer leurs projets.

Le dispositif des zones franches urbaines (ZFU) existant est également maintenu à titre transitoire pour 2024, pour être remplacé à partir de 2025 par des incitations fiscales cohérentes avec la nouvelle géographie prioritaire.

Concernant le volet de la transition écologique, la part du fonds vert investie dans les quartiers sera doublée, notamment pour la rénovation des écoles. Je veillerai également à la mobilisation de

**l'ADEME, de l'ANAH, de l'ANRU, de l'Agence de l'eau et du CEREMA.**

Concernant le volet santé, l'ARS et la CPAM prennent des engagements ambitieux et inédits de renfort du droit commun dans les quartiers (cf. tableau en pièce jointe) et le contrat local de santé sera le volet santé du contrat « quartiers 2030 » lorsqu'il existe.

### **4- Les contrats « quartiers 2030 » sont la formalisation de projets de développement de quartiers actant le surinvestissement des politiques de droit commun et les fonds européens au service de leurs habitants. L'État, ses agences et opérateurs s'engagent autour d'objectifs très concrets qui seront suivis étroitement.**

À l'échelle départementale, je coordonne à mon niveau la mobilisation des politiques de droit commun de l'État, des ses opérateurs et agences dans les quartiers et en assurerai le suivi autour d'objectifs très concrets dans le cadre d'une mission interministérielle « quartiers 2030 » départementale que je réunirai tous les 3 mois. De premiers objectifs stratégiques de mobilisation du droit commun et leur déclinaison opérationnelle ont été définis (cf. tableau joint) et seront complétés dans les semaines à venir.

Par ailleurs, les fonds européens doivent être mobilisés au profit des quartiers prioritaires, en particulier le Fonds européen de développement régional (FEDER) géré par le conseil régional, et le Fonds social européen Plus (FSE+) géré par la DREETS.

Enfin, la Banque des territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) accompagne les collectivités à travers des crédits d'ingénierie, des prêts ou des fonds propres pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance.

La Banque des territoires veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

### **5- La programmation des crédits spécifiques de la politique de la ville pour 2024 doit être anticipée, la pluriannualité doit être largement développée et la mobilisation des fonds européens recherchée.**

Comme prévu par la circulaire ministérielle du 31 août 2023, la programmation des crédits spécifiques peut être anticipée avant la signature des nouveaux contrats.

Sans reprendre le modèle de l'appel à projets (AAP) annuel unique, il convient dès l'exercice 2024, de prévoir la combinaison de plusieurs modalités de programmation des crédits spécifiques des collectivités locales et de l'État pour gagner en souplesse d'intervention :

- AAP annuel et/ou pluriannuel ;
- appels à manifestation d'intérêt (AMI) spécifiques permettant de co-construire des actions sur des besoins pour lesquels il n'existe pas de structure porteuse pré-identifiée ;
- enveloppes annuelles réservées permettant de financer de petits projets ou expérimentations au fil de l'eau, dans le cadre d'une co-instruction multipartenariale.

Par ailleurs, les appels à projets de l'État dédiés aux temps de vacances scolaires, notamment les quartiers d'été et les séjours, seront désormais regroupés en un unique appel à projet départemental annuel qui sera publié avant le 15 mars 2024.



Dès que la dotation départementale des crédits spécifiques de l'État dédiés à la politique de la ville me sera communiquée, l'enveloppe allouée à votre contrat « quartiers 2030 » vous sera notifiée, avec les précisions concernant les règles de financement relatives aux crédits spécifiques de l'État.

Le choix des modalités de financement doit également permettre de simplifier la charge administrative et donner de la visibilité aux associations. Aussi, les conventions pluriannuelles d'objectifs (sur 3 ans et sans dégressivité des crédits) devront représenter un minimum de 50 % de l'enveloppe allouée sur les crédits spécifiques de l'État et à l'idéal également des EPCI et villes. Le conventionnement pluriannuel multifinanceurs sera encouragé et pour ce faire, un modèle de convention - cadre adaptable vous est proposé en annexe. Par ailleurs, les petites associations intervenant exclusivement en quartier prioritaire doivent pouvoir voir leur projet associatif financé dans son ensemble via des subventions de fonctionnement.

#### 6- Les modalités d'évaluation des actions menées dans les quartiers doivent être définies de façon pragmatique

Je souhaite que tous les contrats « quartiers 2030 » intègrent un socle resserré d'indicateurs clés, indicateurs socio-économiques et indicateurs portant sur les politiques publiques menées, permettant un suivi de l'évolution du quartier ainsi qu'une évaluation de l'impact de la politique de la ville.

Afin d'accompagner la construction de ce socle d'indicateurs communs, j'ai mandaté le cabinet COMPAS qui a animé plusieurs temps d'échanges sur les territoires en octobre et novembre dernier. Ce socle d'indicateurs vous sera communiqué dans le courant du mois de janvier.

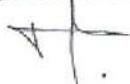
Je demande également à ce que soient sélectionnées pour chaque contrat « quartiers 2030 », 3 actions très concrètes et prioritaires pour la vie quotidienne des habitants qui feront l'objet d'un suivi renforcé. Un chef de projet commun aux signataires du contrat sera désigné pour suivre chacune des actions et fera un reporting de l'état d'avancement de l'action lors de chaque comité de pilotage stratégique des contrats.

Enfin, conformément à la circulaire ministérielle du 31 août 2023, je vous communique en pièce jointe les éléments de la charte graphique des nouveaux contrats « quartiers 2030 », qui doit être unifiée.

Les délégués du préfet sont, en lien avec les sous-préfets d'arrondissement, vos interlocuteurs privilégiés pour l'écriture du contrat de ville et doivent être associés à toutes les étapes de sa construction.

Mes services restent par ailleurs à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le préfet et par délégation,  
la préfète déléguée pour l'égalité des chances



Virginie LASSERRE



## ANNEXE 2 – Objectifs stratégiques et actions concrètes des dispositifs de droit commun de l'Etat, de ses agences et opérateurs

Objectifs stratégiques	Actions concrètes	Calendrier de mise en œuvre	Opérateurs
Promouvoir l'éducation	Déployer 3 ou 4 cités éducatives en 2024 et couvrir tous les QPV d'une cité éducative	2030	DSDEN
	<b>Réduire l'écart éducation prioritaire et hors éducation prioritaire sur la proportion d'élèves performants en français et en mathématiques</b>		
	Limiter les effectifs à 24 des classes en GS/CP et CE1 des écoles en QPV	2030	
	<b>Rendre plus performants les élèves de QPV à l'entrée en 6e dans les savoirs fondamentaux</b>		
	Engager les écoles en QPV à l'élaboration d'une feuille de route pédagogique permettant de cibler les besoins des élèves, de définir les actions à mettre en œuvre mais également les aides à demander au niveau supra pour atteindre les objectifs identifiés par les évaluations nationales puis de mesurer l'effet de ce pilotage. Cette feuille de route est déclinée selon trois entrées : l'utilisation des moyens, la gestion des personnes ainsi que les actions pédagogiques.	2030	
Promouvoir l'ambition scolaire	<b>Améliorer l'ambition scolaire des élèves et garantir la sécurisation de leurs parcours, notamment en développant la continuité des apprentissages et le suivi des élèves de l'école élémentaire au lycée</b>		
	Améliorer la maîtrise des savoirs fondamentaux en conduisant les élèves à participer à l'école ouverte ou aux stages de remise à niveau.	2030	
	Eduquer à la mobilité ("cordées de la réussite", stage de 3 <sup>ème</sup> en dehors de leur commune, promotion de l'internat auprès des familles...).	2030	
	Conduire une politique d'orientation active (mentorat, promotion des filières d'excellence, promotion pour les filles des filières scientifiques ou industrielles).	2030	
Promouvoir l'accès à la culture et au sport	<b>Développer des politiques éducatives ambitieuses qui ouvrent le "champ des possibles", notamment en encourageant les séjours collectifs et en favorisant l'accès à la culture et au sport</b>		
	Conduire les collèges à mobiliser la part collective du Pass'Culture.	2030	
	Faire au sein des établissements la promotion des activités physiques et sportives en mobilisant le Pass'Sport ou les "Deux heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive".	2030	
Renforcer la participation des jeunes au service national universel (SNU)	Atteindre un objectif de 20% de jeunes habitant en QPV parmi les jeunes participant au SNU (contre 10% aujourd'hui).	2027	
Faciliter l'accès des jeunes et des enfants domiciliés en QPV au dispositif « colos apprenantes »	Atteindre un objectif de 60% de jeunes habitant en QPV parmi les jeunes bénéficiant de places en colo apprenante (contre 43% aujourd'hui).	2027	
Améliorer l'accès à l'offre associative sportive en déployant l'usage du Pass'Sport au sein des QPV	Atteindre un objectif de 20% de jeunes habitant en QPV parmi les jeunes qui bénéficient de l'aide financière pass'sport (contre 18,8% aujourd'hui).	2024	



## ANNEXE 2 – Objectifs stratégiques et actions concrètes des dispositifs de droit commun de l'Etat, de ses agences et opérateurs

Renforcer l'éducation artistique et culturelle	Couvrir l'ensemble des EPCI concerné par un contrat de ville par une résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle (Contrat local d'éducation artistique, contrat culture ruralité, programme qu(art)iers)	2030	DRAC
	Déployer 20 résidences-mission qu(art)iers dans des QPV du Nord (résidences d'éducation artistique et culturelle de 3 mois)		
	Insérer un indicateur lié à la dimension politique de la ville - cohésion sociale dans tous les contrats pluriannuels d'objectifs (CPO) des structures labellisées signées d'ici 2030.		
Déployer le service public de la petite enfance	Augmenter de 5 % le nombre de places de crèches en QPV	2027	CAF
	Labelliser des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) dans au moins 15 quartiers QPV		
Renforcer les actions de soutien à la parentalité	Déployer 10 lieux d'accueil enfant parent supplémentaires en QPV en fonction de l'offre existante		
Développer les conditions de plus de cohésion sociale	Couvrir 100% des QPV par un centre social ou espace de vie sociale	2025	

# ANNEXE 2 – Objectifs stratégiques et actions concrètes des dispositifs de droit commun de l'Etat, de ses agences et opérateurs

Développer la médiation en santé pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins	Couvrir 100 % des QPV par un adulte-relais médiateur santé (ARMS)	2030	ARS
Accompagner les femmes vers un accès à la prévention et aux soins	Développer les initiatives "d'aller vers" les femmes pour un meilleur accès à la prévention santé	2030	
	Promouvoir l'accès aux dépistages organisés des cancers, à travers le financement de projets cofinancés ARSAM dans le cadre de la stratégie d'animation territoriale portée par l'ARS, L'AM et le centre régional de coordination de dépistages des cancers dans chaque arrondissement	2030	
Promouvoir la santé des jeunes	Développer la formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM, PSSM Jeunes) des acteurs sociaux, médico-sociaux et de santé du territoire pour mieux repérer les jeunes en difficulté, les aider et les orienter dans la cadre d'une programmation pluriannuelle	2030	
	Renforcer le diagnostic des troubles du neuro-développement en élargissant l'offre des plateformes de coordination et d'orientation (PCO) aux 7/12 ans	2030	
	<b>Faire connaître l'offre sur les territoires et renforcer les dispositifs existants pour améliorer la couverture territoriale au bénéfice des QPV</b>		
	Mieux orienter les jeunes vers les dispositifs existants comme les consultations jeunes consommateurs (CJC) ou les maisons des adolescents.	2030	
Promouvoir le développement d'une alimentation saine et l'activité physique	Mener une réflexion avec le Département de déploiement territorial et de renforcement des maisons des adolescents.	2030	
	Inscrire dans 100% des volets santé des contrats de ville couverts par 1 CLS un objectif commun concernant l'alimentation et l'activité physique	2030	
	Soutenir les initiatives portées par les associations et/ou les habitants des QPV à travers l'appel à projet "fonds d'intervention régional alimentation activité physique". Une priorité est donnée aux QPV dans le cahier des charges et dans l'instruction de cet appel à projets.	2030	
Accompagner les structures d'aides alimentaires dans les QPV autour d'actions d'éducation alimentaire	Soutien de l'ARS pour les actions visant à accompagner la distribution des colis par des actions d'éducation alimentaire pour lutter contre la précarité alimentaire	2030	

# ANNEXE 2 – Objectifs stratégiques et actions concrètes des dispositifs de droit commun de l'Etat, de ses agences et opérateurs

		Recours aux prestations		
Améliorer l'accès aux droits et aux soins	Nouer un partenariat d'accès aux droits et d'inclusion numérique avec une association intervenant dans chaque QPV		2030	
	Recours aux dispositifs de prévention			
	Taux de recours aux dépistages organisés (DO) à faire progresser plus rapidement que celui de la population générale		2030	
	Proposer 1 examen de prévention santé (EPS) à chaque foyer reloger dans le cadre du programme NPNRU		2030	
	Faire progresser le taux de recours au dispositif Mon soutien psy (situation fin 2023 comme point de référence)		2030	
Faire de la santé des enfants une priorité	Développer de façon prioritaire les entretiens pré nataux et post nataux à domicile (situation fin 2023 comme point de référence) dans le cadre des 1000 premiers jours		2030	
	Développer de façon prioritaire les actions MT Dents dans les QPV (situation fin 2023 comme point de référence) dans le cadre du dépistage MT dents		2030	
	Faire progresser le nombre de MSP exerçant en QPV ou limitrophe et proposant le parcours MRTC (situation fin 2023 comme point de référence) dans le cadre de la mission retrouve ton cap		2030	
Soutenir la démographie médicale et favoriser une approche environnementale de la santé	Taux de patients ALD sans médecin traitant résidant en QPV		2030	
	Mener 1 action de sensibilisation ou de dépistage liant environnement et santé dans chaque contrat de ville		2030	
Améliorer l'accès des femmes au dépistage des cancers féminins	Organiser 50% des passages du camion Nord Prévention Santé en QPV ou à proximité immédiate du QPV par an	2024: sensibilisation	DDFE	
		2025: mammographie		
Prévenir les violences sexistes et sexuelles et les violences conjugales et prendre en charge les femmes victimes de violence	Organiser 50 % passages du camion Nina & Simon.e.s en QPV par an		2024	

# ANNEXE 2 – Objectifs stratégiques et actions concrètes des dispositifs de droit commun de l'Etat, de ses agences et opérateurs

Améliorer le taux d'emploi en QPV	15 % des jeunes en apprentissage résidant en QPV en 2027 (contre 11 % aujourd'hui)	2024 et suivantes	DDETS et Pôle emploi en lien avec les acteurs (CFA, missions locales ou structures par l'activité économique )
	35 % des entrées en CEJ et 40 % des entrées en CEJ-JR sont des jeunes habitant en QPV (contre un objectif de 34,5 % en 2023)	2024 et suivantes	
	40 % des adultes bénéficiant d'une IAE résidant en QPV (36% en 2022)	2024 et suivantes	
Garantir une bonne articulation entre politiques urbaines (financements exceptionnels ANRU) et politiques de droit commun	Prévoir un ou des temps de présentation des projets NPRU entre la DDTM et les acteurs sociaux qui accompagnent les publics	2e semestre 2024	DDTM en lien avec les EPCI, les communes et les bailleurs sociaux
Freiner la concentration de pauvreté dans les QPV	pour les attributions de logements locatifs sociaux en QPV : au moins 50% à consacrer aux ménages des 2ème, 3ème et 4ème quartile.	2030	
	0 % des nouveaux logements sociaux sont construits en QPV (sauf dérogation)	2025	
Accélérer la transition écologique en QPV	Éradiquer les passoires thermiques (étiquettes E, F,G) en QPV	2030	
Renforcer l'implication de la PJJ dans la prévention de la délinquance et de la récidive en QPV	Participation du département du Nord via le STEMO de Lille à l'étude nationale de la DPJJ sur 10 territoires	2024	PJJ
	Favoriser les articulations de parcours entre les professionnels intervenant en protection de l'enfance et les professionnels intervenant dans le cadre de la protection judiciaire de la jeunesse	2030	
Développer l'accès à une alimentation de qualité dans les QPV	Avoir au moins une action sur les QPV dans les projets alimentaires de territoires concernés (28 PAT à ce jour)	2026	DRAAF
Favoriser les transitions écologiques au sein des QPV	développer le réseau d'évitement du gaspillage alimentaire (REGAL) dans 3 QPV / an	2030	ADEME en appui des collectivités
	développer le dispositif « famille zéro déchets » dans 3 QPV / an	2030	
	développer le dispositif « repair café » dans 3 QPV / an	2030	
Renforcer les investissements en QPV et privilégier les QPV dans les dispositifs de droit commun	15 % de la DSIL bénéficient à des projets situés en QPV	2025	SG Préfecture
	Créer un appel à projet commun DETR, DSIL et DPV	2025	

## ANNEXE 3 – LES FENETRES DE JOHARI

### Ressenti des habitants :

Cette question amène les habitants à parler de ce qui est peu connu dans le quartier. La majorité des propositions qui ont été faites met en avant des lieux de vie du quartier, lui permettant d'être dynamique et innovant, mais aussi des lieux favorisant le soutien et l'aide aux habitants en difficulté.

- La présence de la croix Rouge
- L'existence du jardin Abbé Lemire
- L'installation des ruches derrière les résidences des Marronniers
- La création de l'association PSAH qui permet de lutter contre les phobies scolaires, le harcèlement mais également le cyber-harcèlement
- La possibilité d'acheter du lait et des œufs à la ferme Mordacq
- L'organisation d'évènements permettant de récolter des fonds en faveur des sorties familiales au CANM
- Les incivilités liées aux déjections canines

**Qu'est-ce que  
je suis la/le  
seul(-e) à  
connaître de  
mon quartier?**

### Ressenti des partenaires :

- Certaines propositions étaient communes à celles des habitants. Pour autant, la majorité est liée à la gestion du quartier par les partenaires, aux principales difficultés rencontrées sur le quartier ainsi qu'aux projets qui y sont entrepris.
- Moins de propositions sur la dynamique interne du quartier sont mises en avant.
- La situation de l'emploi dans le quartier ainsi que les possibilités de formation des jeunes
- Les problématiques liées à la scolarité des jeunes du quartier : difficultés scolaires persistantes, déscolarisation.
- Le projet de réhabilitation des résidences et celui de destruction de la résidence Platane
- Typologie des logements et le nombre d'habitants
- L'existence du conseil citoyen
- La gestion des espaces verts
- Les objectifs de peuplement
- Les conflits entre voisins
- Le nombre de personnes se rendant aux permanences du service social de proximité

# ANNEXE 3 – LES FENETRES DE JOHARI

## Ressenti des habitants :

- La délimitation du quartier
- Les consultations du nourrisson
- Les assistantes sociales au centre social et les personnes ressources
- Les commerces et structures présents : CANM, bibliothèque, friagerie, boulangerie, etc.
- L'aide aux devoirs
- Les dépôts sauvages depuis la REOMI, l'insécurité, les nuisances dans les halls d'immeubles
- Le sentiment partagé des habitants concernant le centre social
- Certaines de ces propositions sont communes à celles des partenaires. Pour autant, force est de constater que la connaissance du quartier n'est pas la même selon la population interrogée.

**Qu'est-ce que  
nous  
connaissions  
tous de notre  
quartier?**

## Ressenti des partenaires :

- Le LAPE les frimousses
- Restauration à domicile
- Les habitants extérieurs au quartier qui viennent profiter des commerces de qualité et des activités du CANM
- Quartier à la fois collectif et individuel
- Les conditions de travail difficile des travailleurs pour la rénovation du quartier
- Les diagnostics sociaux du quartier
- Le partenariat avec le centre social
- Les actions mises en place
- Proximités des établissements



## ANNEXE 3 – LES FENETRES DE JOHARI

### Ressenti des habitants :

- Le calme et la tranquillité
- La propreté dans les résidences
- La répartition des frais de gestion de poubelles
- Ce qui est proposé sur le quartier
- Un réseau de bus
- Une épicerie de quartier
- L'avancée des travaux de réhabilitation
- Le devenir du quartier
- Des prestataires

**Qu'est-ce que  
ni moi ni les  
autres ne  
connaissent  
pas de notre  
quartier?**

### Ressenti des partenaires :

- Les commerces de proximités abordables aux habitants
- Le territoire
- Les structures de petites enfance
- Les services d'aide à la personne
- Un lieu de ressource
- La démarche citoyenne et le fonctionnement du conseil citoyen
- Un accueil des nouveaux habitants (afin qu'ils découvrent le quartier)
- La médiation de quartier
- Les besoins et ressentis des habitants



## ANNEXE 3 – LES FENETRES DE JOHARI

### Ressenti des habitants :

- Les résidences
- L'entretien des espaces verts
- Toutes les activités du CANM
- D'espace pour la convivialité (un café)
- Le calme, la tranquillité, la propreté, la sécurité (absence des caméras, insécurité dans le parc de jeux pour enfants)
- Les organismes intervenant sur le quartier
- La cohésion entre les résidences Pasteur et Foch

**Qu'est-ce que  
je suis la/  
seul (-e) à ne  
pas connaître  
de notre  
quartier?**

### Ressenti des partenaires :

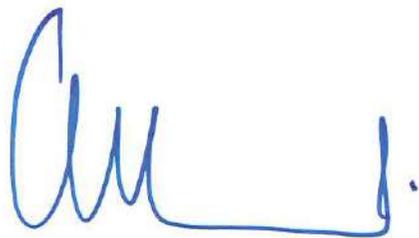
- Le périmètre précis du quartier
- Le financement de la réhabilitation
- Les moyens de déplacements
- Les coordonnées du concierge dans les résidences
- Le nombre de jeunes déscolarisés
- Le niveau de délinquances
- La difficulté d'accès au soin
- La lutte contre l'illettrisme



# Signataires du contrat de ville

# Signataires du contrat ville

Monsieur le Maire de Hazebrouck



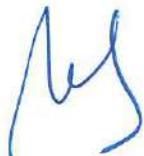
Valentin BELLEVAL

Monsieur le Président de Cœur de Flandre aggro



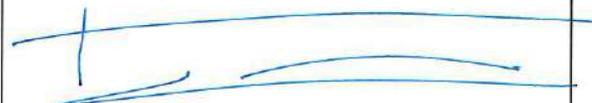
Valentin BELLEVAL

Monsieur le Conseiller Délégué du Département du Nord au Patrimoine, au renouvellement urbain et à la Politique de la Ville



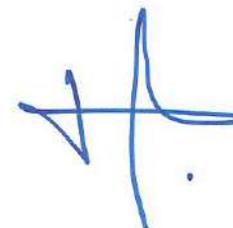
Nicolas LEBLANC

Monsieur le Président du Conseil Régional des Hauts de France



Xavier BERTRAND

Monsieur le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Nord



Bertrand GAUME



# Signataires du contrat ville

Monsieur le Directeur général de  
Partenord Habitat

Eric COJON

Madame la Présidente du Directoire du  
Cottage Social des Flandres

Nathalie BROCCQ

Monsieur le Directeur Général De  
Flandre Opale Habitat

Christophe VANHERSEL

Madame La Procureur du territoire de  
Dunkerque

Charlotte HUET

Monsieur le Président du Centre  
d'animation du Nouveau Monde

Jacques DUHAMEL

Madame la Présidente de la Caisse  
d'Allocations Familiales

Véronique DELCOURT

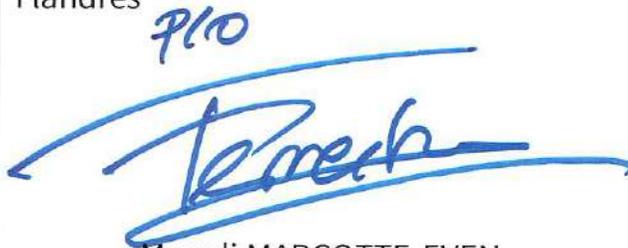
## Signataires du contrat ville

Monsieur le Directeur Général de  
l'Agence Régionale de Santé des Hauts  
de France



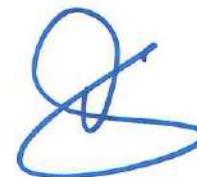
Hugo GILARDI

Madame la Directrice de la CPAM des  
Flandres



Magali MARCOTTE-EVEN

Madame la Directrice de France Travail



Dorothee DELCROIX

Monsieur le Président de la Mission  
Locale



Pascal CODRON

Monsieur le Directeur Régional de la  
Caisse des Dépôts et Consignations-  
Banques des territoires



Olivier CAMAU

Madame la Rectrice de l'Education  
Nationale

Valérie CABUIL

**COEUR DE  
— FLANDRE  
AGGLO**

Hôtel Communautaire,  
222 bis rue de Vieux Berquin 59190 Hazebrouck

   [cc-flandreinterieure.fr](https://www.cc-flandreinterieure.fr)

